

MF
 QUOTIDIEN
 Téléphone
 027/23 30 51
 Publicité: Publicitas - Sion
 Téléphone 027/21 21 11
Le no 70 ct.

MEUBLES FURRER
 La maison pour fiancés et acheteurs de meubles!
 Sion Av. de Tourbillon 027/23 33 93
 Centre des meubles
 Viège Route cantonale 028/46 11 12

GRAND CONSEIL

Nouvelliste
 et Feuille d'Avis du Valais

Le président Ferrez à propos du procès Savro:

« Le Valais s'est montré digne, prompt et vaillant »

« Aujourd'hui, justice est faite. Le Valais s'est montré digne, prompt et vaillant », a déclaré, hier, M. Willy Ferrez, en évoquant le récent procès Savro, lors de son allocution d'ouverture de la session du Grand Conseil.

Dans sa rétrospective, le président a rendu hommage à la mémoire de M. Marcel Gard, ancien conseiller d'Etat, et à celles de MM. Josef Bielander et Josef Schneller, anciens députés. Il a exprimé sa sympathie aux familles en deuil, ainsi qu'aux capucins de Brigue, victi-

mes du récent incendie de leur couvent, dans lequel a péri un des leurs. Au chapitre des félicitations et des vœux, il s'est adressé à M. Antoine Zufferey, nommé

Par Gérald Rudaz

vice-président du Conseil d'Etat, à M. Bernard Comby, entré au Conseil d'Etat le 1^{er} mars, le lendemain de ses quarante ans, au nouveau député, M. Raymond Bruchez, qui a été assermenté avant de prendre place sur le siège occupé jusqu'ici par M. Comby, et

à M. Georges Roten, futur Grand Baillif, nommé directeur de l'UCOVA. M. Ferrez a aussi rappelé les votations du 18 février, marquées par un oui encourageant, malgré sa timidité, à l'énergie nucléaire, cent ans après la naissance d'Einstein. Fleurs pour Fernand Martignoni, notre pilote des Alpes « qui totalise 16 000 heures de vol au service de la vie humaine », pour Bernadette Zurbriggen, championne suisse de ski et pour Dominique

Suite page 3

Réflexions sur un verdict

Une indulgence de glace...

Le verdict du Tribunal d'arrondissement du district de Sion dans l'affaire Savro, rendu public vendredi dernier, a provoqué l'unanimité des commentaires dans la presse romande: « Les juges purificateurs » titrait La Suisse de samedi, « Justice est faite », déclarait la Tribune de Lausanne du même jour sous la signature de Liliane Varone. Pour Max Mabillard, de la Tribune de Genève, ce verdict est exemplaire et sa sévérité traduirait une blessure d'amour-propre valaisan (Réd. voir page 6). André Luisier, dans ce journal, rappelle avec émotion que si la contrainte des faits et les impératifs du droit posent les limites

inférieures de la justice selon la loi, ils ne fixent pas, dans le sens de la hauteur, de limites mesurables à l'exercice de l'équité et à la pratique de la charité.

Examinons donc ces contraintes et ces impératifs afin de

l'appréciation juridique objective des faits, et se soumettant rigoureusement au principe général de légalité, défini à l'article premier du Code pénal, s'est fortement écarté du maximum légal que l'accusation aurait pu requérir si elle avait retenu le délit aggravé d'escroquerie par métier.

L'impression de sévérité que donna ce verdict, généralement ressentie dans le public et amplement reprise dans les commentaires de presse hors du canton, ne paraît donc nullement fondée de ce point de vue. Il y a eu tout simplement malentendu.

Mais venons-en maintenant à une remarque fort intéressante de M^{me} Anne-Marie Burger: « Que les juges de Sion aient pu décider en toute souveraineté qu'il y avait « métier » dans les cas de Vernay, Pasquinoli et Filippini ne manquera pas d'étonner ceux qui ne connaissent pas la procédure valaisanne. » Nous souscrivons partiellement à cette remarque. Certes, à la différence de la procédure genevoise, où le délit de simple escroquerie n'est pas de la compétence de la même autorité que le même délit accompli par métier, et où par

par Michel de Preux

juger objectivement l'exactitude de ces commentaires.

Une première observation nous frappe: les juges, en dépit des apparences, ont été globalement plus indulgents que le Ministère public: cette appréciation se vérifie non seulement pour les inculpés de second rang, qui ont tous obtenu des peines inférieures à celles requises contre eux par le procureur général, l'un d'entre eux ayant au surplus été acquitté, alors qu'avait été requise contre lui une peine de quarante-cinq jours d'emprisonnement. Mais la clémence des juges se vérifie aussi pour les principaux accusés: alors que le procureur général, retenant à tort contre eux trois le délit simple d'escroquerie, avait demandé la peine maximum, compte tenu du concours d'infractions, le tribunal, lié par

Suite page 3

A Washington, pour Israël et l'Egypte

« Un jour nouveau s'est levé des ténèbres du passé »



Le moment solennel et historique... il devrait mettre fin à plus de trente ans de guerres.

Béline UPI

WASHINGTON (ATS/AFP/Reuter/DPA). - Le président Anouar el Sadate, le premier ministre Menahem Begin et le président Jimmy Carter ont signé hier devant la Maison-Blanche le traité de paix israélo-égyptien, grâce auquel, comme l'a souligné le chef de l'Etat égyptien, « un jour nouveau s'est levé des ténèbres du passé ».

La cérémonie, qui s'est déroulée sous un soleil radieux, mais avec un vent frais, a commencé par la signature des avenants au traité, expliquant les interprétations données par Israël et l'Egypte à certains articles. La signature des lettres a suivi, le traité lui-même a été signé en dernier, dans ses trois versions - en anglais, en hébreu et en arabe - M. Carter ajoutant en sa qualité de témoin, sa signature à celles de MM. Sadate et Begin.

Au cours de brèves allocutions, les trois hommes d'Etat ont souligné le caractère historique de la signature du traité de paix après 30 années d'état de guerre.

Le président Carter, souriant et visiblement ému, a cependant reconnu qu'il restait encore de nombreuses divergences aussi bien entre Israël et l'Egypte qu'avec les autres pays arabes pour trouver une solution à l'ensemble du conflit israélo-arabe. Le président Sadate a pour sa part rendu un vibrant hommage au président Carter. On a remarqué cependant que le président Sadate avait omis dans son discours toute référence aux Palestiniens.

Quant au premier ministre israélien, Menahem Begin, il a affirmé qu'il vivait le troisième plus grand jour de sa vie après l'indépendance d'Israël et la prise de Jérusalem par les parachutistes israéliens.

Voir page 28

REVOIR L'ÉCHELLE

Vous avez, Messieurs les juges, porté votre sentence dans l'affaire Savro. Votre sérieux, votre sérénité, votre autorité inclinent à penser que vous avez rendu bonne justice; mais de cette conviction que l'homme de la rue paraît avoir acquise naît une interrogation.

Si, en privant de liberté durant huit ans les principaux inculpés de ce procès vous avez été les fidèles interprètes du code pénal et avez répondu ainsi à notre besoin de justice, que faisait-on avant?

Rendait-on la justice à Fribourg, il y a quinze ans, quand on infligeait six mois de prison à celui qui venait de mousquetonner son in-

supportable femme? Rendez-vous la justice en Valais si quatre petites années suffisent effectivement à y payer le prix d'une épouse étranglée dont on se débarasse dans un ravin? Rend-on justice à Genève où le sang de l'inspecteur Savioz y est taxé moins cher que nos escroqueries valaisannes?

Si Savro c'est la Justice, ne ressentez-vous pas un certain malaise de l'avoir auparavant rendue à la légère et ne faudra-t-il pas à l'avenir que vous renvoyiez l'échelle de vos sanctions?

Ces huit ans ne seront-ils pas parfois une difficile référence?

Rembarre

De l'économie et des hommes

PAR EDGAR BAVAREL

Tout récemment, le célèbre écologiste René Dumont, rendu populaire par sa candidature aux présidentielles françaises, rappelait à la TV de son pays, avec le franc-parler qu'on lui connaît, les perspectives catastrophiques ouvertes par les graves atteintes qui continuent à être portées par notre civilisa-

sentiment d'horreur. Et elle rejoint sans doute un certain sens du cosmique qui nous habite.

Mais réagissons-nous encore lorsque nous entendons dire que la cause profonde de ces désordres planétaires se trouve à l'intérieur de nous-mêmes?

Que c'est l'homme-individu - vous et moi - qui porte le poids

La vie ou la mort

tion technique aux équilibres fondamentaux de la nature.

Il ne craignait pas d'évoquer la plus terrible épée de Damoclès qui ait jamais menacé la terre et tous ses habitants: le génocide écologique.

L'autodestruction absolue de la vie.

La fin de la planète.

Nous sommes encore sensibilisés, je crois, à cette prophétie apocalyptique. Son énormité même éveille en nous un

de cette affreuse responsabilité, et non la société des hommes, par quoi il faut toujours entendre la société des autres?

Et pourtant c'est là, au fond de nous, que se trame et s'accomplit le génocide.

Dans le règne de l'égoïsme. Dans les refus de maîtrise des pulsions mauvaises.

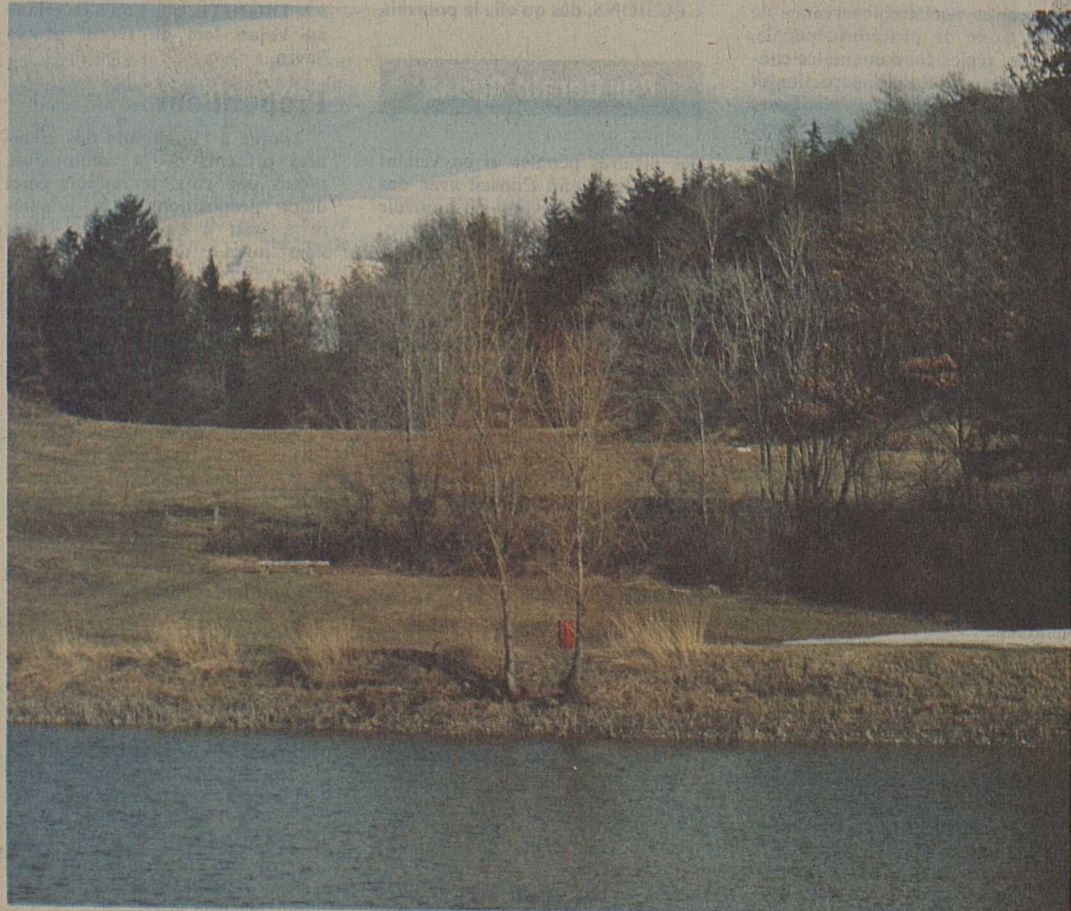
Dans le mépris de l'enseignement des faits.

Suite page 3

ACCROC AU PRINTEMPS

Un radieux soleil avait annoncé le printemps, des fleurs aussi... Ne manquaient que les hirondelles! Un nuage s'est accroché au tableau, puis d'autres sont venus doucher un enthousiasme sans doute prématuré. Bientôt pourtant nous reverrons ce serein paysage des hauts de Grimisuat sans la menace de fausses joies...

Photo NF



APRÈS LE PROCÈS SAVRO Un rapport spécial de la commission extraordinaire du Grand Conseil

Pour être discuté par les députés et pour que ceux-ci se prononcent sur deux propositions précises qu'il contient, le rapport de la commission extraordinaire du Grand Conseil nommée le 10 octobre 1977 a été distribué hier aux représentants du peuple et à la presse parlementaire. Voici, in extenso, ce rapport :

Le procès, qui vient de se dérouler dans notre canton, marque une étape importante dans l'affaire dite « Savro », affaire qui, pour connaître son dénouement final, devra encore faire l'objet de procès, d'enquêtes et d'examen approfondis, aussi bien sur les plans pénal et civil que sur les plans administratif et politique.

Cette affaire est à l'origine de la création de la commission extraordinaire qui a pour mandat de vérifier et d'activer l'enquête, de rechercher les causes des irrégularités commises et d'élaborer des propositions de réforme. Malheureusement, celle-ci travaille dans des conditions très difficiles. Elle n'a,

par exemple, jamais eu accès aux dossiers pénaux - ouverts aux parties depuis le 1^{er} juillet 1978 - qui, seuls, sont pourtant en mesure de révéler clairement les erreurs ou les carences graves reprochées à l'administration cantonale. Selon le professeur Hans Schultz, expert de la commission, les arguments invoqués par l'avocat de l'Etat pour justifier une interdiction totale de l'accès à ces documents ne résistent pas à une analyse juridique sérieuse.

Il va sans dire qu'aussi longtemps qu'elle se trouvera dans cette situation, la commission ne pourra formuler ni conclusions définitives, ni propositions générales de réformes.

considérablement son travail et dont les incidences financières sont évidentes.

Cette situation est encore aggravée par l'attitude du chef du Département des travaux publics, qui a déjà refusé catégoriquement et à plusieurs reprises de se présenter devant la commission, malgré les nombreuses sollicitations dont il a été l'objet.

Le chef du Département des travaux publics justifie son attitude en invoquant divers motifs, dont la commission ne peut en aucun cas tenir compte.

Il prétendait notamment, dans une interview accordée à la presse, que « l'on gaspille de l'énergie pour ces enquêtes, au lieu d'entreprendre des travaux plus judicieux ». Il ajoutait que « ces investigations provoquent un surcroît de travail immense ».

L'ensemble des pièces fournies à ce jour ne saurait en aucun cas accréditer une telle affirmation.

Un autre motif invoqué par le chef du Département des travaux publics vise à écarter un membre de la commission, en mettant en doute sa probité professionnelle, et en disqualifiant son travail de commissaire, motifs fallacieux contre lesquels la commission proteste énergiquement, et à propos desquels surtout, elle attend un démenti catégorique.

Elle ne peut, en effet, admettre que l'un de ses membres fasse l'objet de provocations, de pressions, de tracasseries administratives intolérables, qui vont jusqu'à mobiliser une partie du personnel de l'administration dans le but de rechercher une éventuelle erreur qui pourrait être imputée à ce commissaire, dans ses relations de travail antérieures avec des communes ou un service de l'Etat, à une époque où ce service ne relevait pas du Département des travaux publics.

Mais là où cette affaire prend réellement la tournure d'une plaisanterie d'un goût douteux, c'est

lorsque le chef de département demande au Conseil d'Etat de l'autoriser à engager cinq auxiliaires supplémentaires pour effectuer le travail découlant de ses relations avec la commission.

Face à une telle situation, et au vu de la tâche qui lui reste à accomplir en vertu du mandat qui lui a été confié, la commission a décidé, dans sa séance du 16 mars 1979, de demander au Grand Conseil de se prononcer sur les propositions suivantes :

- 1. Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de fournir immédiatement à la commission extraordinaire les moyens de consulter tous les dossiers de l'enquête pénale qui ont servi de base au premier procès de l'affaire dite « Savro », en intimant au besoin l'ordre de l'exécution à son avocat et en prenant toute mesure utile en vue de cette exécution.
- 2. Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'exiger désormais que chacun des membres du gouvernement fournisse, personnellement ou par ses services et sans retard, toutes les informations demandées par la commission extraordinaire ou par ses experts, en utilisant à cet effet les moyens légaux nécessaires, y compris l'article 292 du Code pénal suisse.

Le 16 mars 1979, la commission plénière a décidé de transmettre le présent rapport au Parlement durant la session de mars et elle en a immédiatement informé le Conseil d'Etat et le bureau du Grand Conseil.

Le même jour, une délégation de la commission a rencontré le président du gouvernement pour lui préciser ses intentions. Celui-ci s'est offert à en délibérer avec ses collègues du Conseil d'Etat et, en particulier, avec le chef du Département des travaux publics, afin de trouver une solution susceptible de tendre le climat.

Le 21 mars 1979, le chef du Département des travaux publics se déclarait « prêt à se présenter devant la commission plénière le 23 mars ». Il informait le président qu'il ne lui serait pas possible

d'être à sa disposition avant 15 heures, voire 15 h. 30.

Le 22 mars 1979, le président lui précisait que la commission ne siègerait que le matin et qu'il attendait toujours une réponse précise sur un point important.

Le 23 mars 1979, au matin, la commission a donc tenu sa séance plénière. En cours de séance, elle a reçu copie de la décision prise par le Conseil d'Etat le 21 mars 1979, autorisant la commission « à consulter auprès du Tribunal du district de Sion les dossiers jugés en l'affaire dite Savro », ainsi que divers autres renseignements et documents sollicités depuis un certain temps déjà. Par contre, elle est restée sans réponse satisfaisante du chef du Département des travaux publics, encore que celui-ci ait fait par ailleurs un effort réel durant ces derniers jours.

La commission a déjà constaté antérieurement et constate une fois de plus qu'à chaque annonce du dépôt d'un rapport au Grand Conseil, les renseignements affluent durant les jours, voire les heures, qui précèdent la session.

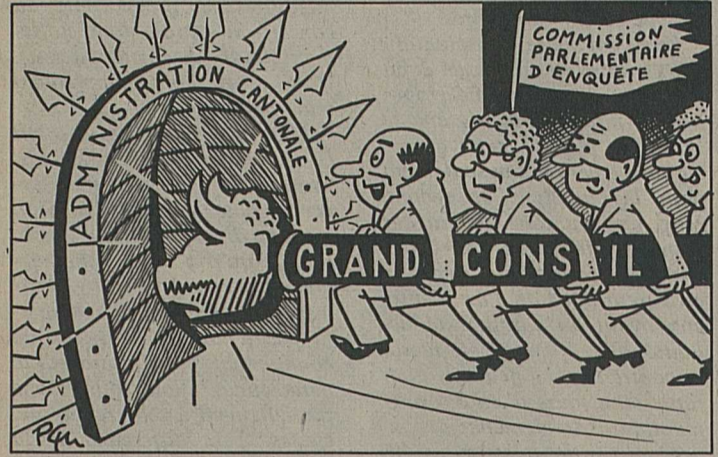
Cependant, la commission a été sensible à la démarche du président du gouvernement, ainsi qu'aux résultats qui en ont découlé. Elle peut, dès lors, renoncer à la première proposition formulée dans son rapport. En revanche, elle demande que la discussion soit ouverte et que la seconde proposition fasse l'objet d'un vote au Parlement.

En effet, l'adoption de cette proposition engage aussi bien le Conseil d'Etat que le Grand Conseil à faciliter au maximum le travail de la commission, afin que celle-ci puisse accomplir sa tâche dans les meilleurs délais.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents, moins un.

Sion, le 23 mars 1979

Au nom de la commission extraordinaire du Grand Conseil
Le président :
Joseph Blatter
Le vice-président :
Bernard Dupont



Groupe DC du Grand Conseil ... ET TOMBE LA FIÈVRE ?

Au risque de surprendre encore l'un ou l'autre député du parti majoritaire de ce canton, je me propose de relater paisiblement, dans ces colonnes, les débats du groupe DC du Grand Conseil, groupe que préside toujours avec la même efficacité M. Pierre Moren.

Toutefois, avant d'amorcer cette brève relation, je tiens à préciser ici une parenthèse (à défaut de trop l'ouvrir) : que plus personne ne me demande de la discrétion sur une assemblée de cette sorte (sous prétexte que je serai seulement l'invité de Valais-Demain, et nullement celui du Nouvelliste)... que plus personne, donc, ne me réclame cette discrétion puisque bientôt chacun rivalise d'indiscrétions...

soumises à l'appréciation des parlementaires au cours de cette semaine. Je n'ajoute rien sur ce chapitre, car d'ultimes décisions seront prises, ce matin seulement, par des fractions ou des commissions sur diverses propositions de modification. Tout au plus signalerai-je que, à propos de communes ecclésiastiques, les objections ou remarques demeurent celles qui furent soulevées à l'occasion de l'entrée en matière, le mercredi 7 février 1979...

La rubrique des « divers », quant à elle, fut naturellement accaparée par le « rapport spécial de la commission extraordinaire du Grand Conseil » que préside M^e Joseph Blatter.

Je ne m'attarderai pas sur ce rapport, puisque mon collègue, Gérald Rudaz, le présente et le commente par ailleurs. Je relèverai cependant que le Conseil d'Etat ne formule aucune objection à la demande exprimée par la commission sous point 2 (à savoir : « Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'exiger désormais que chacun des membres du gouvernement fournisse, personnellement ou par ses services et sans retard, toutes les informations demandées par la commission extraordinaire ou par ses experts, en utilisant à cet effet les moyens légaux nécessaires, y compris l'article 292 du Code pénal suisse »)... et je m'attarderai encore moins sur les échanges de propos ou d'aménités entre M. Franz Steiner, conseiller d'Etat, et M. Paul Schmidhalter, député.

Je n'apporterai qu'une conclusion à cette séance et à cet article, conclusion que j'emprunte à l'imperturbable sérénité de M. Pierre Moren : « Si la maladie n'a pas totalement disparu... la fièvre a nettement baissé »...

Tombe la fièvre?... Dieu en serait loué, pour le meilleur de tous.

Elle tient à relever la disponibilité des responsables et du personnel du Département des finances, et la diligence avec laquelle ce département met à sa disposition les documents et même les dossiers complets demandés. En revanche, elle doit fermement dénoncer l'obstruction - quasi systématique depuis plusieurs mois - qui lui est opposée par le Département des travaux publics.

Trop souvent, les demandes de documents formulées à ce département sont restées sans effet, ou ont fait l'objet de réponses sommaires, évasives ou différées durant des mois. L'expert lui-même doit faire face à des réticences, à des refus, à une mauvaise volonté évidente, attitudes qui l'obligent à des déplacements inutiles, qui entraînent une perte de temps considérable et provoquent des frais supplémentaires pour l'Etat.

Ce département ne transmet jamais un dossier complet. Il se contente de fournir certains documents, parfois pièce par pièce, uniquement sur demandes expresses, demandes qui doivent, dans bien des cas, être renouvelées. Certain chef de service a même reçu l'ordre de ne remettre aucun document à l'expert.

La commission doit donc dénoncer au Grand Conseil la méfiance dont elle est l'objet de la part de ce département, méfiance qui entrave

Aujourd'hui, dès 9 heures :

1. projet de loi sur les communes ecclésiastiques. Suite de la discussion sur l'entrée en matière. (Prés. : P. Putallaz, rapp. : R. Escher) ;
2. rapport spécial de la commission extraordinaire du Grand Conseil ;
3. motion du groupe radical-démocratique, par Charles Boissard, concernant l'élaboration d'une loi sur les rapports entre les conseils (développée par Régis Prémard) ;
4. motion de la fraction démocrate-chrétienne du Haut-Valais, par Paul Schmidhalter, concernant l'élaboration d'une loi sur les rapports entre les conseils ;
5. motion Raymond Defferr et consorts, concernant la situation du personnel enseignant dans les écoles du cycle d'orientation.

A défaut de conclusions... Constatations, accusations et propositions

L'analyse de ce rapport fait ressortir que la commission Blatter n'a pu et ne pourra exécuter sa mission qu'au terme du stade PÉNAL des affaires.

C'est l'évidence même. En se plaignant de n'avoir pu avoir accès aux DOSSIERS PÉNAUX « ouverts aux PARTIES depuis le 1^{er} juillet 1978 », la commission reconnaît d'ailleurs implicitement cette évidence. Elle n'est pas PARTIE à ces procès et c'est donc à bon droit que M^e Francis Thurme, avocat de l'Etat, a écarté ses requêtes, ceci en parfaite observance de notre Code de procédure pénale, dont les règles fondamentales concernent le secret de l'instruction et les droits des parties ont d'ailleurs été rappelés, lors du procès Savro, par M. Antonioli, représentant du Ministère public.

Dans toutes les affaires pénales, la commission Blatter ne peut donc travailler que sur la base des faits établis par les jugements et des dossiers qui, dès lors, pourront lui être ouverts.

On comprend difficilement qu'au lieu d'admettre cette situation créée par notre droit valaisan, la commission Blatter continue à parler de « difficultés » lourdes de sous-entendus. Au moment même où le président du Grand Conseil, M. Willy Ferrez, déclarait que le Valais, dans l'affaire Savro, avait su se montrer « DIGNE, PROMPT ET VAILLANT », ces « difficultés », dont parle le rapport semblent arriver comme grêle après la vendange !

A défaut de conclusions

« Aussi longtemps que la commission se trouvera dans cette situation (non accès aux dossiers pénaux, réd.), elle ne pourra formuler ni conclusions définitives, ni propositions générales de réformes. » C'est clair comme le jour et il ne viendrait à l'idée de personne de

faire un quelconque grief à cette commission Blatter de devoir attendre le terme du stade pénal pour pouvoir se mettre au travail. Si certains ont compris autrement cette mission qui lui a été confiée, le 10 octobre 1977, de « rechercher les causes des irrégularités commises et d'élaborer des propositions de réformes », tant pis pour eux. Pour notre part, nous avons toujours considéré que cette commission extraordinaire (non pas commission d'enquête) avait un rôle important à jouer EN TIRANT LES CONCLUSIONS, dès qu'elle le pourrait,

Par Gérald Rudaz

des affaires pénales et en venant devant le Grand Conseil avec des propositions relevant du pouvoir législatif. Avant ces conclusions, que pouvait-elle faire ?

Traiter des cas non soumis au juge pénal ? Elle l'a fait pour les terrains de Martigny. Elle l'a fait pour « certaines affaires immobilières et fiscales », qui seront l'objet d'un rapport de sa part à la session de mai prochain. Bravo ! Mais, en ce qui concerne les affaires pénales, elle n'a pu présenter, jusqu'ici, que des « rapports provisoires » et, aujourd'hui, un « rapport spécial ». Si l'on avait le courage de dire que tout viendra à point pour ceux qui savent attendre, bien des malentendus seraient levés...

Constatations et accusations

Malentendus qui, par ailleurs, pourraient bien être à la base, après la constatation de la bonne volonté et de l'esprit de collaboration du Département des finances, de l'accusation « d'obstruction », lancée à celui des travaux publics. La commission dénonce même

« l'attitude du chef de ce département » et s'étend longuement sur ce point. Espérons que le débat, au Grand Conseil, permettra de faire toute la lumière sur ces graves reproches livrés au public par le rapport, alors même que la commission déclare finalement « avoir été sensible à la démarche du président du gouvernement pour tendre le climat et aux résultats qui en ont découlé ».

Il résulte de ces pages du rapport « spécial » une impression de règlements de comptes, qui n'ajoute rien à la DIGNITÉ, que l'on a reconnue au Valais lors du récent procès Savro...

Propositions

Adopté à l'unanimité des membres présents de la commission, moins une voix, le rapport émet deux propositions. La première a trait à l'accès aux « dossiers jugés » de l'affaire Savro. Sous réserve qu'aucun empêchement d'ordre juridique (voies de recours encore ouvertes, par exemple), cette proposition sera acceptée sans autre. Donc, où bien elle peut l'être et elle le sera ou bien non, il faudra s'incliner. Suggérer « d'intimer l'ordre d'exécution à l'avocat de l'Etat » nous apparaît à tout le moins humiliant et injuste, pour ne pas dire plus, envers M^e Thurme, qui a prouvé avec quelle ténacité et avec quel succès, en définitive, il a su défendre les intérêts de l'Etat lors du procès Savro.

La deuxième proposition, parlant de « toutes les informations demandées », laisse dans l'ombre, une fois de plus, la distinction entre informations étant en main du juge pénal et les autres. Elle s'accompagne d'une menace de l'article 292 du Code pénal suisse (insoumission à une décision de l'autorité). Tout dépend de savoir de quelle autorité il s'agit et du droit, ou non, qu'a celle-ci de donner des ordres sans se mettre elle-même dans son tort...

GRAND CONSEIL LE PRÉSIDENT FERREZ À PROPOS DE L'AFFAIRE SAVRO: «Le Valais s'est montré digne, prompt et vaillant»

Suite de la première page

de Rivaz et Gérard Crittin, «qui ont porté très haut et très loin autour du monde le drapeau valaisan»: des félicitations officielles amplement méritées. La mort de Jean Monnet, père de l'Europe, qui ne voulait pas «coaliser les Etats, mais unir les hommes», les délégations suisses à travers le monde, la confusion, pour ne pas dire la terreur en Iran, la paix entre l'Egypte et Israël, l'encyclique du pape furent autant d'autres événements évoqués par le président Ferrez. Pour terminer, il revint en Valais: à Martigny, où «contre vents et marées», s'est déroulée la première Foire agricole du canton, en Anniviers, où une équipe s'est brillamment qualifiée pour les Jeux d'hiver de la télévision et, aux Crosets, où les parlementaires valaisans se sont mesurés, skis aux pieds, dans une ambiance de détente et dans des conditions idéales, aménagées par les organisateurs de Val-d'Illeiez, groupés autour de M. Roger Gex-Fabry. Saluant une classe d'étudiants présente dans la tribune du public, le président rappela aussi, qu'avec 1979, on était entré dans l'Année de l'enfance. Pour clore, évoquant le carnaval et ses

francs-rires, passant en revue les concerts, revues, théâtres, M. Ferrez releva que notre beau canton «n'est pas si dégradé qu'on veut bien le dire», que l'honnêteté y est très largement majoritaire et que si certains ont fait exception, la justice a su les juger et les condamner sans haine ni passion, comme il se doit dans une démocratie digne de ce nom.

Nos handicapés et les droits qu'ils méritent

Nos semblables, frappés par le sort, ainsi que leurs familles, font preuve, face à l'adversité, d'une attitude qui commande le plus grand respect. On leur ferait injure de dire qu'ils sollicitent des faveurs, alors qu'ils se montrent même très discrets dans la réclamation de leurs droits! Car, c'est bien de droits qu'il s'agit. Droit à l'instruction, à la formation, à l'intégration sociale. Droit à un monde construit en tenant compte de leur condition, qui ne comporte plus de barrières architecturales. Droit à des mesures, pour tout dire, que le peuple valaisan leur a accordées le 24 septembre 1978 par 38 285 «oui» contre 4463 «non», en

votant une loi qui attend aujourd'hui ses textes d'exécution. Au Grand Conseil, l'unanimité est acquise depuis longtemps à la cause des handicapés. Dans ce qui va suivre, il ne sera jamais question de cet accord de base. Nous tenons à le préciser pour éviter tout qui-proquo. Il y a, par contre, des divergences de vues sur la manière de faire et, surtout, sur la constitutionnalité de certains articles de cette loi, votée par le peuple.

Par Gérard Rudaz

La Constitution valaisanne attribue sans équivoque au Conseil d'Etat le soin d'appliquer les lois. Mais, voici qu'en conséquence de la «petite guerre», que se livrent depuis quelque temps le Législatif et l'Exécutif, le Grand Conseil a imposé, par ses votes, des articles (4, 5 et, surtout, 29), qui s'avèrent aujourd'hui inconstitutionnels! Mais comme aucun recours n'a été déposé à temps utile, ces articles sont en force et le Conseil d'Etat ne pouvait qu'obéir, c'est-à-dire donner suite à ces articles, en présentant non pas un règle-

ment, mais un décret général d'application.

La commission (P. Schmidhalter, président; J.-A. Clément, rapporteur) a présenté ce problème d'ordre juridique, pour conclure, à l'unanimité, que le Conseil d'Etat devait présenter un tel décret et que le Grand Conseil se devait d'entrer en matière.

Du groupe radical (Jean Philippoz) et du groupe chrétien-social du Haut (Mathilde Pianzola) vinrent des remarques et des encouragements. Du groupe socialiste (Lucien Rosset) émana une proposition de renvoi. Le député Joseph Blatter exprima son souci quant à l'insécurité juridique du décret et en fit reproche au chef du Département des affaires sociales. Bond de M. Antoine Zufferey qui, mémorial du Grand Conseil en main, rappela qu'il avait combattu ce fameux article 29 avant de s'écrier: «C'est un comble de se voir reprocher par la salle un décret qu'elle nous a imposé, contre notre volonté!»

M. Schmidhalter, président de la commission, rappela, lui aussi, qu'en deuxième débats de la loi, l'article 29 avait été maintenu «envers et contre tout» et que si le Grand Conseil voulait être logique, il ne pouvait pas renvoyer aujourd'hui ce qu'il a voulu hier!

M. Antoine Zufferey, chef du département, fit encore état d'un avis de droit de M. de Werra, juge fédéral, selon lequel, les articles 15 et 24 de la loi seraient en ordre, mais pas les articles 4, 5 et 29, entachés d'inconstitutionnalité.

Au vote, le renvoi demandé par le groupe socialiste et appuyé par quelques radicaux fut repoussé par 71 voix contre 26 et 5 abstentions (dont celle de M. Blatter).

Non combattue, l'entrée en matière fut ainsi adoptée et l'on passa au détail du décret général d'application, dont les premiers articles furent adoptés.

Un amendement socialiste fut écarté par 54 voix contre 15 et 3 abstentions. Un autre, de la députée C. Cretton, fut repoussé par 50 voix contre 32 et une abstention. Le même sort fut réservé à une proposition socialiste, par 63 voix contre 27 et une abstention. La discussion sur cet objet va reprendre au cours de cette session.

Nos parlementaires à skis



Devant le centre sportif de Champéry: Raymond Fellay, détenteur du challenge «meilleur temps des parlementaires», M^{me} Françoise Vannay, challenge du Président, «meilleur temps des parlementaires dames», et Alexandre Morisod, «meilleur temps des parlementaires élites».

Photo NF

CHAMPERY. - C'est par une journée radieuse que nos parlementaires se sont retrouvés samedi dernier à Champéry et aux Crosets pour leur 9^e journée à skis. Organisée à la perfection par les SC de Champéry et de Val-d'Illeiez, présidée respectivement par MM. Claude Exhenry et Raphy Guérin, cette journée a été l'occasion pour députés et suppléants de se mesurer autrement que par des effets oratoires mais surtout par la puissance de leur état physique dans un slalom bien piqué avec la collaboration de l'ESS de Champéry-Les Crosets.

De Champéry où ils avaient rendez-vous, les concurrents se sont donc retrouvés aux Crosets pour ce slalom qui s'est disputé sur les pentes de «Pauvre Conche». Ce sont quelque soixante compétiteurs qui se disputèrent la palme dans les différentes catégories.

Chez les dames, le meilleur temps revient à Daniel Mabilard avec l'03'57 (invitée) alors que la première dame parlementaire est Mme Françoise Vannay avec l'05'33, enlevant du même coup le challenge du président offert par M. Clovis Riand.

Le meilleur temps chez les hommes est l'apanage de M. Yvan

Morisod (invité) avec 47'47" alors qu'en élite parlementaire Alexandre Morisod s'octroie la première place avec le second meilleur temps en 47'95". Chez les seniors le député Raymond Fellay enlève la première place avec 49'54".

L'orchestre des «Chardons bleus» agrémenta la première partie officielle qui consistait en deux allocations, celle du président de Val-d'Illeiez, le député Roger Gex-Fabry qui fut suivie de celle du député Roten, futur grand baillif de ce canton. Un très sympathique verre d'amitié tiré au tonnelet accompagné de quelques spécialités du terroir a précédé le départ sur Champéry qui fut pour quelques participants l'occasion de faire ce trajet par les champs de ski des Crosets et de Planachaux.

Le repas pris en commun au restaurant du centre sportif a été l'occasion pour le président de Champéry, M. Marcel Mariétan, de saluer ses hôtes d'un jour avec autant d'humour que d'à-propos. Pour clore officiellement cette journée, ce fut la distribution des prix où chacun reçut une récompense. Pour la plupart cette fin d'après-midi s'est terminée dans l'un ou l'autre des établissements de la station au gré des amitiés.

Réflexions sur un verdict UNE INDULGENCE DE GLACE

Suite de la première page

conséquent il eût été possible de soulever en cours d'audience l'exception d'incompétence du tribunal saisi, chez nous, cela n'était pas possible, le Tribunal d'arrondissement pour le district de Sion étant de toute façon compétent pour juger de ces deux formes d'escroquerie dès lors que la moins grave d'entre elles portait sur une valeur supérieure à 2000 francs.

Mais la question principale n'est pas là. Ce qui paraît choquant, et à juste titre à notre avis, c'est le silence des juges en cours de débats sur l'un des points essentiels concernant la qualification juridique des faits retenus contre les principaux accusés, savoir la circonstance aggravante du métier dans l'escroquerie. Ce silence, joint à la retenue du réquisitoire du procureur général à ce sujet précisément, était de nature à priver la défense de la faculté de se prononcer sur ce point précis. Or, la disposition de l'article 135 de notre Code de procédure pénale est formelle: «... si, au

cours des débats, il se révèle que le prévenu a commis une infraction - qui est passible d'une peine plus grave que ne l'avait admis l'accusation, le président du tribunal doit expressément dénoncer au prévenu les charges nouvelles retenues contre lui.» Il y a là, certainement, matière litigieuse en perspective...

La troisième remarque que m'inspire ce verdict est d'ordre psychologique et moral: tout le monde l'a remarqué, les trois principaux accusés ont été traités de la même manière par le tribunal qui, en conséquence, n'a pas jugé bon de tenir compte des aveux d'André Filippini, aveux tardifs, il est vrai. D'autre part, la clémence des juges a été particulièrement sensible, si l'on se réfère aux peines requises par le Ministère public, pour ce qui concerne les coauteurs du délit de suppression de titres, qui semblent avoir bénéficié de l'acceptation, par l'auteur principal, de sa propre responsabilité. Est-ce à dire que les dénégations systématiques des uns et la sou-

Question écrite Trafic de corruption au Service cantonal des eaux ?

Lors des débats de l'affaire Savro, le défenseur d'André Filippini a mis en évidence le fait que son client aurait été l'objet en 1953 de sollicitations de la part d'un chef de service de l'Etat du Valais, qui désirait toucher des pots-de-vin en contrepartie de travaux procurés à l'entreprise. André Filippini ayant refusé le marché, jamais son entreprise n'aurait reçu la moindre commande de ce service, en l'occurrence le Service cantonal des eaux.

Cette information, reprise par la presse, n'a pas été démentie. Elle est pour le moins troublante, lorsque l'on connaît la générosité avec laquelle les pouvoirs publics distribuaient les mandats à l'entreprise Savro.

Les soussignés prient, dès lors, le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. les faits rapportés par le défenseur d'André Filippini sont-ils exacts ?
2. y a-t-il des raisons de penser que des pots-de-vin auraient pu être touchés par des fonctionnaires de ce service ?
3. une enquête administrative a-t-elle été ouverte à ce propos ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, le Conseil d'Etat est-il disposé à la rendre publique ?

Monthey, Sion, le 26 mars 1979

Françoise Vannay
Claude Kalbfuss

Motion du groupe DC du Bas

Aide à la famille et loi fiscale

La loi fiscale du 10 mars 1976 prévoit à l'article 31, lettre b, des montants exonérés du revenu net en faveur des enfants, dont le contribuable assure l'entretien. Or, avec l'évolution des allocations familiales (loi du 29 juin 1977), la volonté du législateur, en ce domaine, n'est plus respectée. Il importe donc d'adapter les montants déductibles inscrits à l'article 31.

Le groupe DC du Bas-Valais invite le Conseil d'Etat:

1. à utiliser les possibilités offertes par l'article 236 de la LF (modification de 25% au maximum figurant à l'article 31);

2. à présenter, dans les meilleurs délais, un projet de modification de l'article 31. Cet article devrait fixer des minimums déductibles auxquels s'ajouteraient les allocations familiales légales. Ce mode de faire assurerait le maintien de la différence entre les déductions possibles par enfant et les allocations familiales légales. Il respecterait les intentions du législateur de 1976.

Sion, le 26 mars 1979

Groupe DC du Bas-Valais:
Guy Voide

De l'économie et des hommes

PAR EDGAR BAVAREL

La vie ou la mort

Suite de la première page

Dans les démissions et les abandons intérieurs.

En bref, dans le bouleversement, dans le brisement même, sous la pression de la matière,

de la pyramide des valeurs.

René Dumont synthétisait sa pensée dans cette forte interrogation: «Pourquoi trouve-t-on 400 milliards de dollars pour alimenter les budgets militaires? Et pourquoi ne trouve-t-on pas les 400 millions de dollars qu'il faudrait pour sauver le tiers monde et, finalement, conjurer l'effroyable danger qui menace le monde?»

Il faut avoir le courage de reprendre à notre propre compte cette interrogation capitale.

Pourquoi la guerre trouve-t-elle si aisément, partout, ses énormes nourritures?

Et pourquoi la paix en est-elle réduite à la mendicité, comme une pauvre souillon rejetée?

La réponse ne surgit pas au niveau de l'économie.

Car ce sont les mêmes aciers qui servent à faire les socs de charrues ou les bouches des canons.

Et ce sont les mêmes travailleurs qui forgent les outils de l'abondance et de la paix ou les armes de la désolation et de la guerre.

La matière est inerte et docile.

Seul l'homme est libre.

Ce sont nos motivations, à nous, les hommes, qui sont décisives.

Ce sont nos choix, à nous, les hommes, qui sont déterminants.

Nous le constaterons la semaine prochaine, lorsque nous nous entretiendrons plus précisément des mécanismes de l'économie qui conduisent à la vie ou à la mort.

Michel de Preux



CINEMAS

SIERRE Bourg
Tél. 027 55 01 18
Ce soir à 20 h. 30 - 16 ans
Le grand film du moment
LE SUCRE
Avec Depardieu et Carmet

MARTIGNY Corso
Tél. 026 2 26 22
Ce soir mardi à 20 h. 30 - 16 ans
LE VENGEUR AUX POIGNETS D'ACIER
Avec la participation de Bruce Lee
Dès demain mercredi à 20 h. 30 - 7 ans
Bud Spencer est irrésistible
INSPECTEUR BULLDOZER

SIERRE Casino
Tél. 027 55 14 60
Ce soir à 20 h. 30 - 14 ans
Ron Howard, un « désastre » à grande vitesse!
LACHEZ LES BOLIDES

MARTIGNY Etoile
Tél. 026 2 21 54
Ce soir: RELÂCHE - Connaissance du monde
Dès demain mercredi à 20 h. 30 - 16 ans
Roy Scheider et Lorraine Gary dans
LES DENTS DE LA MER (2^e partie)

MONTANA Le Casino
Tél. 027 41 11 12
Soirée à 21 h. - 18 ans
LA PLUIE DU DIABLE
mit deutsche Titel
Ernest Borgnine, Ida Lupino dans un film
d'horreur

ST-MAURICE Zoom
Tél. 025 3 76 86
Aujourd'hui: RELÂCHE
Demain mercredi à 20 h. 30 - 14 ans
Film d'art et d'essai
MOLIERE (1^{re} partie)

GRANS Le Cristal
Tél. 027 41 11 12
Matinée à 17 h. et soirée à 21 h. - 18 ans
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS
d'Agnès Varda avec Thérèse Lissard
Un chef-d'œuvre nommé femme!
En nocturne à 23 h. - 18 ans
LA PLUIE DU DIABLE
Ernest Borgnine
Horreur et maléfice

MONTHEY Monthéolo
Tél. 025 71 22 60
Ce soir à 20 h. 30 - Admis dès 14 ans
Vous rirez pendant deux heures avec
COMME SUR DES ROULETTES
Le dernier film de Nina Companeez

HAUTE-NENDA Cinalpin
Aujourd'hui: RELACHE

MONTHEY Plaza
Tél. 025 71 22 61
Ce soir à 20 h. 30 - 16 ans
Ugo Tognazzi («La cage aux folles»)
Ornella Muti («Les nouveaux monstres»)
DERNIER AMOUR
Le dernier film de Dino Risi

SION Arlequin
Tél. 027 22 32 42
Ce soir à 20 h. 30 - 14 ans
L'OURAGAN VIENT DE NAVARONE
Avec Franco Nero et Robert Shaw

MONTHEY Rex
Tél. 025 71 22 61
Ce soir à 20 h. 30 - 18 ans révolus
LES PUCELLES AU LIT
Strictement pour adultes

SION Capitole
Tél. 027 22 20 45
Ce soir à 20 h. 30 - 16 ans
LE CONVOI DE LA PEUR
Avec Roy Scheider, Bruno Cremer

LOTTERIE A NUMEROS

Liste des gains du concours N° 12:
2 g. avec 5 n° + n° c. Fr. 244 091.15
114 g. avec 5 n° 4 282.30
4 767 g. avec 4 n° 102.40
82 209 g. avec 3 n° 4.-
Le maximum de 6 numéros n'a pas été obtenu.

DE PLANS D'INVESTISSEMENTS DE MM. HENTSCH ET C^e, GENÈVE

Chemical Fund D 7.52 8.22
Technology Fund D 8.70 9.51
Europafonds DM 25.- 26.30
Unifonds DM 17.05 17.90
Unirenta DM 38.40 39.60
Unispecial 1 DM 60.85 64.-
Crossbow Fund FS 3.94 4.02
CSF-Fund FS 16.40 16.75
Intern. Tech. Fund D 9.20 9.34

ECHAFAUDAGES
Location avec montage
Devis sans engagement
Ardag
1908 Riddes
Tél. 027/86 34 09

Action de carême
Réfléchir pour mieux agir
Mardi 27 mars
Le péril qui nous menace est double. Il s'agit, d'une part, de l'explosion non contrôlée et ravageuse du développement dans l'hémisphère nord, avec ses retombées sur toute notre planète; et, d'autre part, de la propagation galopante du cancer de la misère dans l'autre hémisphère.
Si l'on y regarde de près, on s'aperçoit que ces deux dangers sont étroitement liés; car c'est le premier, l'expansion agressive et sauvage de la civilisation technologique dans les cinq continents qui, avant que ses méfaits ne fussent exactement connus, a provoqué et continue de provoquer le second.
A. Biéler

D' CLAUDETTE



TÉLÉVISION

Suisse romande

- 14.30 Point de mire
14.40 Télévision éducative
15.00 TV-Contacts
17.30 Téléjournal
17.35 La récré du mardi
18.10 Courrier romand
18.35 Pour les petits
18.40 Système D
19.00 Un jour, une heure
19.30 Téléjournal
19.45 Un jour, une heure
20.00 Passe et gagne
20.20 Tell Quel
21.10 Taking off
22.40 Concours Eurovision
23.05 Téléjournal

Suisse italienne

- 9.00-10.00 TV scolaire
10.15-11.15 TV scolaire
17.50 Pour les tout-petits
18.00 Pour les enfants
18.20 Rencontres
18.50 Téléjournal
19.05 Retour en France
19.35 Elections cantonales
20.15 Magazine régional
20.50 Elections cantonales
20.55 Auteurs suisses
22.00 Troisième page
22.45-22.55 Téléjournal

France 1

- 12.15 Réponse à tout
13.30 Midi première
13.00 TF1 actualités
13.45 Le regard des femmes
16.15 Les nouveautés du disque
17.05 En questions
18.05 Inter-régions-contact
18.20 Soir-sports
18.30 Le journal du soir
19.00 Revue de la presse suisse
19.05 Actualité-magazine
20.05 Aux avant-scènes radiophoniques
20.25 Blues in the night
22.00 Informations

France Régions 3

- 18.00 Ministère des universités
18.30 FR3 jeunesse
18.55 Tribune libre
19.10 Soir 3
19.20 Actualités régionales
19.40 La télévision régionale
19.55 Il était une fois l'homme
20.00 Les Jeux de 20 heures
20.30 La vallée de la vengeance
21.50 Soir 3

Suisse alémanique

- 9.10-11.35 TV scolaire
15.00 Da capo
17.00 Pour les aînés
17.00 Pour les petits
17.30-17.45 TV scolaire
18.00 Gastronomie (13)



RADIO

Radio romande I

- 6.00 Top-matin
6.00 7.00, 8.00 Editions principales
6.20 Top-secret
6.30 Top-régions
6.40 Quelqu'un
6.50 Top-sports
7.20 Top-enfants
7.32 Billet d'actualité
7.45 Echanges
8.05 Revue de la presse romande
8.25 Memento des spectacles et des concerts
8.35 A propos
8.45 Top à Antoine Livio
9.05 La puce à l'oreille
10.30 Avec Jacques-Edouard Berger
12.05 Le coup de midi
12.15 Mardi les gars

Radio romande II

- 7.00 Les titres de l'actualité
7.05 (s) Suisse-musique
9.00 Journal à une voix
9.05 Le temps d'apprendre
11.00 (s) Suisse-musique
12.00 (s) Stéréo-balade
12.50 Les concerts du jour
13.00 Formule 2
13.15 (s) Vient de paraître
14.00 Réalités
15.00 (s) Suisse-musique
16.00 Album lyrique
16.00 (s) Stéréo-balade
16.05 Hot Iline
18.00 Jazz Iline
18.50 Per i lavoratori italiani
19.20 Novitads

Monte Generi

- 6.00 Musique et informations
8.45 Radioscolaire
9.00 Radio-matin
11.50 Programmes du jour
12.05 Elections cantonales PLR
12.30 Actualités
13.10 La ronde des chansons
13.30 Chantons à mi-voix
14.05 Radio 2-4
16.05 Après-midi musical
18.05 Cinéma et théâtre
18.30 Chronique régionale
19.00 Actualités
20.00 Troisième page
20.30 Disco-mix
23.05-24.00 Nocturne musical

Beromunster

- 7.00 Informations
7.30, 8.00, 9.00, 11.00, 12.30, 14.00, 16.00, 18.00, 22.00, 23.00
6.05 Bonjour
8.05 Notabene
10.00 Agenda
12.00 Sport
12.15 Félicitations
12.40 Rendez-vous de midi
14.05 Opéra, opérette et ballet
15.00 Tubes hier, succès aujourd'hui
16.05 Un hôte de marque et ses



météo

Moins d'eau peut-être?
Nord des Alpes, Valais, Grisons: nébulosité changeante, averses régionales cet après-midi. Neige vers 1200 mètres.
Température: 8 à 12 degrés cet après-midi. Vent d'ouest modéré à fort en montagne.
Evolution pour demain et jeudi: instable et plus froid.
A Sion hier: soleil, averses, éclairs, tonnerre, 12 degrés à 13 heures. 6 à Locarno, 12 à Genève, 13 à Zurich et Berne, 17 à Bâle, -1 au Sants, 3 à Londres, 9 à Milan, 10 à Lisbonne, 12 à Nice et Madrid, 15 à Rome et Munich.
La température annuelle moyenne en Valais en 1978: Sion aérodrôme 8,1 degrés (moyenne normale 8,5); Sion Gravelone (moyenne calculée par rapport à celle de l'ancien observatoire des capucins) 9,6 (10,0); le coteau est nettement plus chaud que la plaine; Montana 5,0 (5,0).

PROCÈS SAVRO: LE JUGEMENT VU PAR LA PRESSE

Nous publions ci-après les extraits qui nous semblent les plus significatifs des commentaires parus dans la presse suisse, après le jugement de l'affaire Savro.

dans leur « Schadenfreude », de faire oublier des affaires guère plus brillantes, des compromissions graves, des hypocrisies aux relents nauséabonds. L'exemple de la dignité, de la franchise, de la rigueur intellectuelle et de la rapidité de la justice valaisanne ferait bien d'être imité au-delà de la Furka et du défilé de Saint-Maurice...

TRIBUNE DE GENÈVE
Edition nationale
No 1 - Mardi 3 janvier 1979
70 ct.
QUOTIDIEN FONDÉ EN 1879

L'exemple et l'amour-propre

... Tous comptes faits, le tribunal est resté en deçà des demandes du procureur général. Le réquisitoire de M. Pierre Antonioli aboutissait à neuf ans de réclusion (sept ans et demi sans déduction d'environ un an et demi de détention préventive).

Il est toujours un peu futile et fat d'attribuer des notes aux décisions d'un tribunal. A plus forte raison dans la procédure valaisanne où les juges détiennent d'importants éléments d'appréciation que le public ne connaît pas. Toutefois, les peines infligées aux trois accusés principaux sont à classer sous le qualificatif de sévères. Au-delà des éléments purement judiciaires, on ne peut s'empêcher de déceler dans cette décision un aspect exemplaire et une réaction d'amour-propre.

La découverte de hauts fonctionnaires allègrement corrompus a provoqué un choc dans le canton. En dépit d'un fatalisme ancestral, de nombreux citoyens commençaient à regarder les institutions et les autorités en place d'un autre œil. Les huit ans marquent une ferme volonté de donner un avertissement clair aux éventuels candidats aux « magouilles ».

De plus, les affaires récentes ont attiré sur le Valais de nombreuses remarques critiques et parfois acerbes. Ces considérations venues de l'étranger ont provoqué un raidissement généralisé. Les huit ans signifient aussi un désir de montrer que le canton est à même de mettre de l'ordre dans sa maison. Et que les autres balaient devant leurs portes !

Gazette de Lausanne

Une justice saine

Ainsi se termine cette affaire d'une gravité certaine, mais dont la portée a été exacerbée par les réactions d'un pays prompt, à l'indignation comme à l'enthousiasme. De l'affaire Savro, la presse a parlé avant la justice, déchaînant les passions sans qu'il soit possible de délimiter les responsabilités. C'est chose faite aujourd'hui, à la faveur d'une procédure qui a ses particularités, mais qui a surtout mis en évidence la parfaite intégrité et aussi la célérité dont a fait preuve le magistrat instructeur chargé de mener l'enquête et de juger en dernier ressort. Dans cette ultime tâche, M. Franzé, d'ailleurs, partageait ses prérogatives avec deux juges professionnels, présidents de tribunaux des districts voisins et dont l'indépendance d'esprit ne soulève aucun doute. Le déroulement du procès s'est fait au grand jour, dans le calme et la sérénité et en présence d'un public admirablement discipliné.

C'est dire que, ainsi que nous l'avons déjà observé, la justice valaisanne sort grandie d'une affaire où elle aurait pu trébucher, comme l'a fait dernièrement, dans une cause où les dommages financiers étaient d'un autre calibre, la justice d'un autre canton romand.

... Le glas d'une époque

Au-delà des destins particuliers, le jugement de l'affaire Savro sonne pour le Valais, le glas d'une époque de folie qui a vu ce canton sortir du paupérisme pour accéder, sans transition, à une prospérité presque démesurée. Dans ce Valais-là, seuls étaient considérés, les nantis, ceux qui pouvaient faire étalage des signes extérieurs de l'opulence. Quoi d'étonnant que tant de gens se soient laissés prendre au mirage de l'argent gagné par tous les moyens.

Aujourd'hui, c'est fini. Le Valais a retrouvé sa raison. Et le jugement de l'affaire Savro agira désormais comme garde-fou à l'usage de tous ceux qui se laisseraient encore tenter par la malédiction de l'or.

NOUVELLE REVUE
ndr

Savro : jugement

La procédure valaisanne, en matière pénale, a été vivement critiquée, au long de l'affaire Savro, et M^r Poncet ne s'en est pas fait faute à la Télévision romande.

Le juge d'instruction qui mène toute l'enquête est appelé ensuite à présider les débats et l'éminent avocat genevois voyait dans ce double rôle une atteinte aux droits de la défense.

Le magistrat lui semblait investi d'un pouvoir beaucoup trop important et il craignait, face à certains accusés, les réactions personnelles.

Ne serait-il pas tenté de traiter plus durement durant les débats un prévenu qui, durant l'enquête, aurait exaspéré sa patience ?

M^r Poncet ne connaissait pas M. André Franzé qui, dans cette affaire, allait démontrer tout à la fois son honnêteté d'homme et sa probité de juge.

Comment peut-on être Valaisan ?

Pendant ces jours d'audience, une réflexion de Montesquieu me trottait par la tête : « Comment peut-on être Persan ? »

On aurait pu, à chaque instant, en la paraphrasant, se poser la question : « Comment peut-on être Valaisan ? » tant certains auditeurs semblaient sidérés devant la révélation des faits et les réactions des accusés.

Il faut comprendre enfin qu'un peuple appelé à mener un dur combat contre les éléments - l'eau, le feu, le vent - ne jure pas à l'imparfait du subjonctif et que la violence est dans sa nature, mais aussi le courage et la dignité.

Parce qu'il était pauvre, il s'est laissé, parfois, saouler par la richesse, et devant la défaillance de gens en place, un canton aurait bien tort de se croire humilié, bafoûlé, déshonoré.

Il m'a touché, au contraire, par ses qualités de cœur et de caractère. Connaissez-vous beaucoup d'en-

droits en Suisse où l'on aurait ouvert la salle du Grand Conseil au tribunal, aux délinquants, aux parties, au public pour débattre au grand jour d'une affaire de gros sous ?

Ce parti-pris de se montrer tel qu'on est, sans forfanterie mais sans fausse honte aussi, est proprement valaisan...

LA LIBERTÉ

Le terreau de la chance

La justice a passé. Et puisqu'il faut hélas ! souligner ce qui devrait aller de soi, elle a fait montre d'une indépendance à toute épreuve. Au terme d'une procédure ciselée de façon à tempérer les passions d'un peuple bouillant, les juges séduits ont jeté la foudre de sévères condamnations.

Le peuple valaisan obtient, en cette première instance, ce qu'il attendait. Le verdict est à la mesure de son courroux contre des hommes qu'il avait inconsidérément portés au pinacle. En lançant assez loin le bouchon, le tribunal a peut-être anticipé sur un reflux possible en cas de recours accepté. Il reste que l'exemplaire célérité et la rigueur du juge Franzé ont forcé le respect des plus sévères censeurs du Valais.

Des hommes vont « payer » d'un long emprisonnement des agissements pénalement répréhensibles. D'autres ne sont pas punis, en vertu des lois en vigueur : administrateurs plus avides de jets de présence que de renseignements vérifiés sur la marche de leur entreprise ; crédules retraités de la politique vendant leur crédit à l'encan ; magistrats en fonction, suggérant aux prévenus de prendre la clé des champs. Et, surtout, membres d'un gouvernement cantonal pratiquant le laisser-faire et laisser-aller dans l'administration dont ils ont la responsabilité.

Ce procès-là, on ne pouvait, on ne devait pas le faire en cour de justice. La décision rendue publiquement n'est pas la fin de l'affaire. En en est, même sur le plan judiciaire, une étape douloureuse et salutaire. Elle serait cependant dénaturée.

si elle restait sans pendant politique. Ce qui est apparu au grand jour et ce qu'auraient révélé les écoutes téléphoniques ont montré l'étendue des dégâts quand sautent les digues. Les Valaisans sont passés maîtres dans l'art de diriger un sol ingrat vers l'épanouissement de leur canton. Le terreau fangeux d'une affaire (qui n'est pas uniquement celle de Savro) leur offre la possibilité d'un assainissement politique.

La commission parlementaire présidée par un homme de poigne n'a accompli qu'une partie de son parcours. Pour que ses adversaires - qui se disent parfois ses amis - ne jettent pas trop d'entraves sur son chemin, elle constituerait l'un des béliers à lancer contre le mur des intérêts imbriqués de l'affairisme et de mœurs politiques aux miasmes nauséabonds.

Vaterland

Dur, mais juste...

« Personne en Valais n'aurait pensé que le Tribunal d'arrondissement de Sion aille plus loin que les peines requises par le procureur général Pierre Antonioli. Cependant le jugement sévère mais juste, selon l'avis de beaucoup de Valaisans, a été accepté dans l'ensemble avec satisfaction. Le verdict des trois juges, dont les délibérations ont été plus longues que prévues, a montré de manière péremptoire qu'en Valais on est décidé et capable d'aller jusqu'au bout des « affaires », jusqu'à la fin amère. Le tribunal, par son jugement dont la sévérité a tout de même surpris, a donné de manière très claire, sans équivoque, de l'aune dont on se servira à l'avenir pour mesurer les responsabilités des « serviteurs de l'Etat » qui se sont procurés des revenus illicites dans l'exercice de leurs fonctions (comme par exemple l'ancien chef du Service du feu et de la protection civile Albert Taramaraz). Bien que pour le moment aucun des avocats de la défense n'ait annoncé formellement le dépôt d'un recours, une chose est certaine : le Tribunal cantonal devra sans aucun doute s'occuper de l'affaire Savro. »



En ce qui concerne le jardinage, nous avons une imagination fertile...

et tout le nécessaire pour houer, sarcler, semer, planter, couper, tondre, empoter, pulvériser, arroser, attacher, amender, protéger, soigner, récolter...

Afin que tout pousse, verdisse et fructifie encore mieux...

Feuille désherbante

en polyéthylène noir perforé. Empêche la croissance des mauvaises herbes et maintient le sol humide. 10 x 1,5 m 8.-

Feuille perforée pour couvrir les cultures

en polyéthylène stabilisé aux rayons ultra-violet, perforée. Protège contre les limaces et les oiseaux et crée un climat de serre idéal. 10 x 1,5 m 8.-

Fixations pour feuilles plastiques ci-dessus

4 pièces 4.-

Housse à tomates

Feuille de polyéthylène en forme de boyau, stabilisée aux rayons ultra-violet. Crée un climat de serre idéal. 10 x 0,75 m. Suffisant pour 8 à 10 plants. 8.-

En vente dans les Centres de jardinage et les magasins Do it yourself.

En Multipack 2 pièces au choix

13.- au lieu de 16.-

Les feuilles de plastique pour le jardinage ne représentent qu'un petit exemple de l'assortiment riche et varié de matériel de jardin grâce auquel Migros comble les vœux des jardiniers amateurs (et de tous ceux qui le deviendront dès ce printemps).

Quel que soit votre but et le travail à accomplir, vous y trouverez tout, oui vraiment tout ce qui est nécessaire. De la houe jusqu'à la tondeuse à gazon, en passant par le lien, le sécateur ou l'échelle. Et le tout, bien entendu, dans la qualité

Migros qui a fait ses preuves. Cela se voit tout de suite: tout le programme a été établi et sélectionné par des jardiniers professionnels. C'est pourquoi de nombreux amateurs de jardin ont déjà récolté par brassées de précieuses idées nouvelles dans les magasins Do it yourself et les centres de jardinage Migros. Des idées qui leur facilitent le travail et doublent le plaisir qu'ils ont à jardiner.

Prix. Qualité. Choix.

MIGROS
Do it yourself

1 semaine d'essai gratuit:



«jura» octa - le seul rasoir électrique avec 5 ans de garantie et tondeuse séparée

Demandez votre jura d'essai chez:

Sion: Savioz Clément, arts ménagers, rue de la Majorie 6, 027/23 10 25

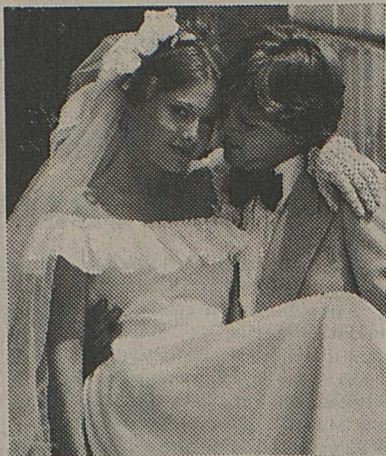
au Ménage Moderne Bruttin-Gay-Balmaz, Rue du Rhône 29, Tél. 027/22 48 86 22 30 47

Martigny: Salamin & Fils, av. de la Gare 28, 2 10 50

Saint-Maurice: Salamin & Fils, 3 60 41



VIVE LA MARIÉE!



Un choix incomparable de merveilleuses robes de mariées et d'accessoires assortis dans toutes les gammes de prix. Ravissantes robes d'invitées et de fête.

PRONUPTIA
DE PARIS

LAUSANNE, rue de Bourg 35

☎ 021 - 23 24 34

GENÈVE, rue Paul-Bouquet 2

☎ 022 - 32 50 66

SION, rue du Grand-Pont 3

☎ 027 - 22 99 10

Occasion fourrure

Très belle jaquette léopard soignée, prix très intéressant.

Tél. 027/41 29 51

89-43927

Saab 900 Turbo (mod. 79)

Pratiquement neuve (approx. 1000 km), bleu métallisé, 3 portes, radio Blaupunkt, cause départ.

Tél. 027/41 29 51

Occasion, plusieurs machines à écrire IBM d'occasion

à têtes interchangeable

Cédées à des prix intéressants. Garanties d'usine.

Tél. 027/86 46 82

36-23159

Michel Moos et Roland Carpi au Galion, Sion

Supergala, 27 - 28 - 29 mars

Venez nombreux soutenir «GROS MINET» Show - Danse - Ambiance

36-1211

R. Revaz
SION
Garage de l'Ouest ☎ 22 81 41
vous offre cette semaine

Ascona 2000 Berlina	18 000 km	78
Ascona 2000 Berlina	30 000 km	77
Mazda 818, 5 portes	33 000 km	77
Peugeot 504	81 000 km	71
Alfetta 1800	74 000 km	74
Commodore Cpé 2.8	16 000 km	77

Votre partenaire en matière de mode

FEMINA MODES

- A la Place du Midi à Sion
- Au Centre Placette à Sierre

La direction de la

PAX

Société suisse d'assurances sur la vie, à Bâle

vous invite à faire connaissance avec son

nouvel agent général pour le canton du Valais

en la personne de M.

MICHEL SCHMID



bilingue, et Valaisan d'origine, né en 1937 à Sierre, qui a suivi ses écoles primaires et commerciales dans cette ville.

De par son caractère ouvert et sociable, il a été au service externe ces seize dernières années, lui permettant ainsi d'avoir un contact humain toujours agréable.

Entre-temps, il a obtenu en 1974 une maîtrise fédérale de représentant, puis a suivi une formation complémentaire qui lui permet de donner, au centre de formation professionnelle de Sion, des cours aux candidats à la maîtrise. A Lausanne, il est appelé comme expert pour la Suisse romande.

Président de la Ligue suisse de la représentation commerciale section Valais, et membre de nombreuses sociétés, il prend une part active à la vie publique du canton. De ce fait, M. Schmid est en possession d'une formation complète pour le poste que nous lui avons confié.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de remercier notre nombreuse clientèle et nous sommes heureux d'accueillir, au sein de notre société, la PAX-VIE, les assurés futurs, qui voudront bien continuer à nous faire confiance.

L'industrie graphique enrichit votre vie.

2000 entreprises. 50'000 postes de travail. 3,5 milliards de chiffre d'affaires

BMW - NSU - TOYOTA

A vendre, toutes pièces détachées 1968 jusqu'à ce jour, neuves et occasions

GARAGE DES ALPES S.A.

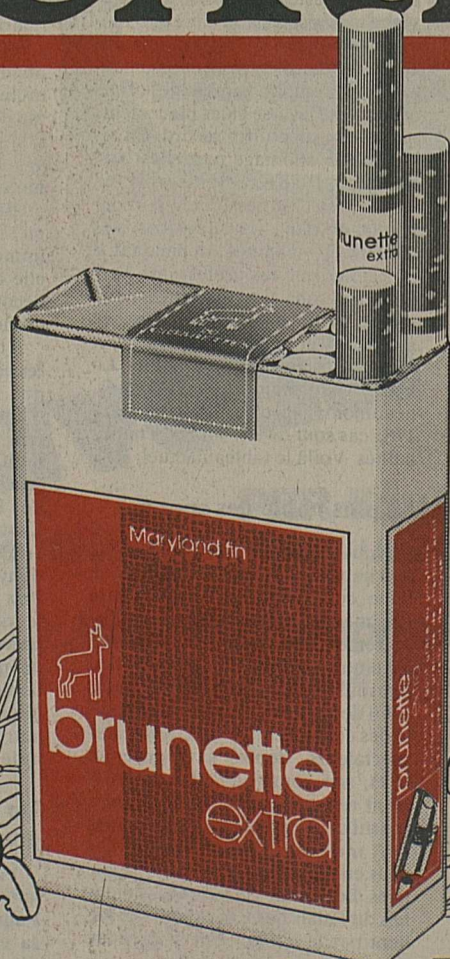
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021/54 33 91/92

• Ouvert le samedi jusqu'à 18 h.

Brunette extra.

Un goût franc: d'une légèreté naturelle.



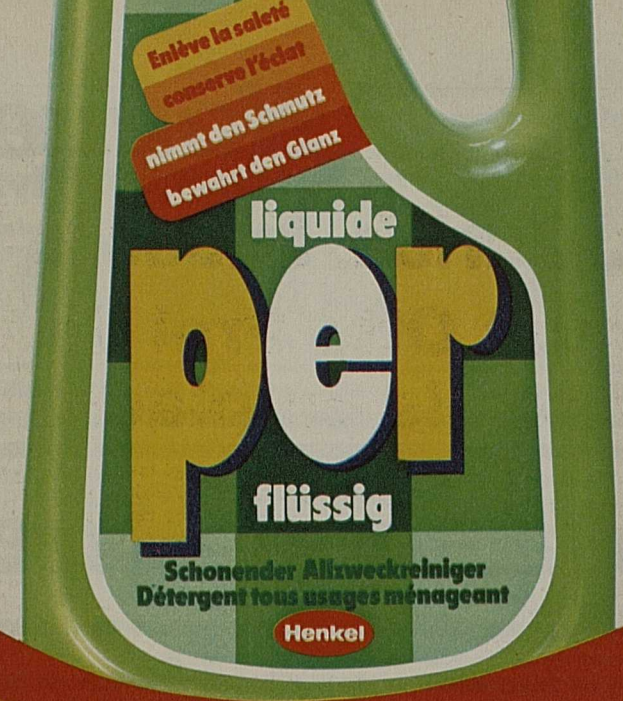
Polyfiltre.

Système de filtration hautement efficace à 5 éléments, aux granules de charbon actif et de Polygel d'origine naturelle.

(7mg Condensat/0,6mg Nicotine)



**Enlève
la saleté**
**conserve
l'éclat**



nouveau

PER liquide
le détergent tous usages ménager

Pour une propreté éclatante
dans toute la maison



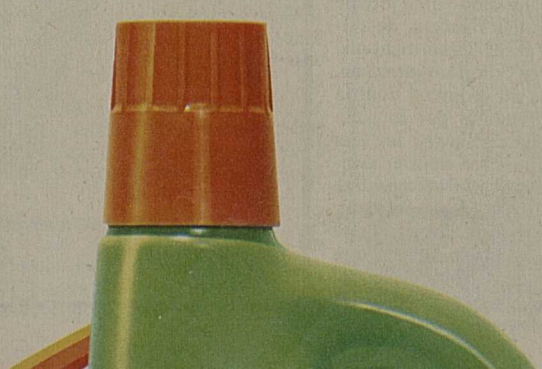
**Enlève
la saleté**
**conserve
l'éclat**



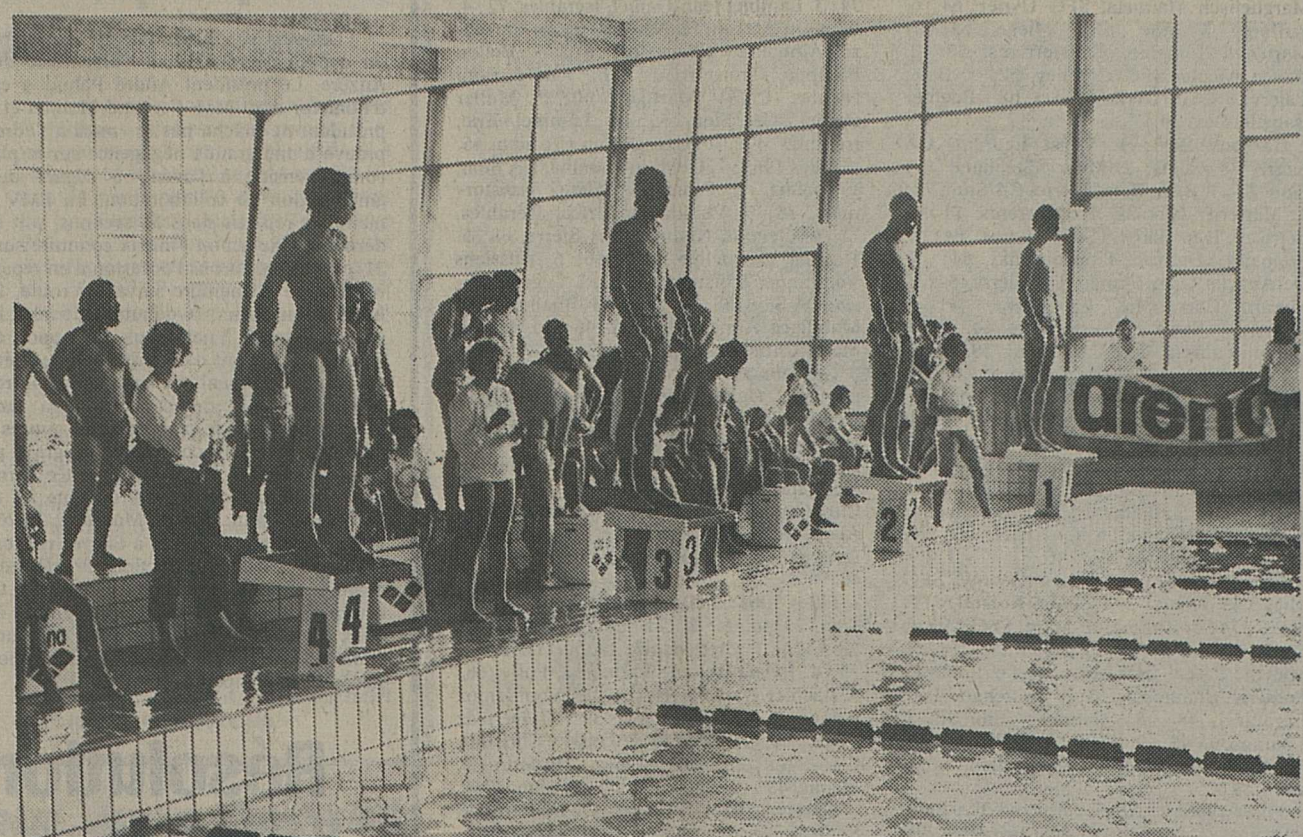
nouveau

PER liquide
le détergent tous usages ménager

Pour une propreté éclatante
dans toute la maison



A Sierre, deux cents nageurs ont préparé les championnats d'hiver de dimanche



C'est dans la piscine de Guillamo que s'est disputée cette compétition.

Dimanche 25 mars, le Club de natation de Sierre a organisé à la piscine de Guillamo un meeting interclub avec la participation des clubs de natation de Lancy, Renens, Vevey, Monthey, Sion, Montana et Sierre. 200 nageurs se sont présentés à ces joutes qui ont été pour eux une excellente préparation aux championnats d'hiver qui auront lieu le 1^{er} avril, à Winterthour, ainsi qu'aux prochains championnats valaisans qui se disputeront à Sion le 17 juin 1979.

Voici les meilleurs temps réalisés lors de cette manifestation.

100 m dauphin filles: 1. Jarlskog Anya, LYN, 1'12"6; 2. Wicky Anne-Catherine, VN, 1'13"5; 3. Dubuis Corinne, LYN, 1'17"6; 4. Michaud Lisiane, CNM, 1'18"9; 5. Berlincourt Eglantine, CNM, 1'19"1; 6. Flaction Gladys, RN, 1'19"4; 7. Mottier Maristella, LYN, 1'21"2; 8. Morand Véronique, CNM, 1'21"4; 9. Tendon Joëlle, LYN, 1'22"1; 10. Rithner Gervaise, CNM, 1'24"7.

100 m dauphin garçons: 1. Schröter Pascal, VN, 58"9; 2. Vogel Diego, LYN, 0'00"2; 3. Mischler Stéphane, VN, 1'03"0; 4. Morf Félix, VN, 1'05"3; 5. Schmid Lorenz, VN, 1'06"7; 6. Solazzi Stéphane, VN, 1'10"1; 7. Gay Serge, VN, 1'10"9; 8. Boella Carlo, VN, 1'11"3; 9. Bunter Christophe, VN, 1'11"5; 10. de Balthazar Olivier, CNSI, 1'11"6.

• **Tentative personnelle:** *Voegel Diego, LYN, 62"/59"1.
*Meilleure performance suisse en petit bassin.

100 m dos filles: 1. Lussetti Luisa, CNM, 1'13"9; 2. Wicky Anne-Catherine, VN, 1'15"1; 3. Berlincourt Eglantine, CNM, 1'15"2; 4. Jarlskog Anya, LYN, 1'19"7; 5. Morand Véronique, CNM, 1'20"4; 6. Dubuis Corinne, VN, 1'20"6; 7. Michaud Lisiane, CNM, 1'20"8; 8. Sallis Gabriela, LYN, 1'24"4; 9. Mottier Maristella, LYN, 1'25"1; 10. Bucher Raymonde, CNM, 1'25"2.

100 m dos garçons: 1. Schröter Pascal, VN, 1'05"12; 2. Mischler Stéphane, VN, 1'07"7; 3. Gay Serge, VN, 1'09"3; 4. Morf Félix, VN, 1'09"8; 5. Hangartner Bernard, VN, 1'11"4; 6. Cricca Serge, RN, 1'11"9; 7. Vionnet Michel, RN, 1'13"4; 8. Solazzi Stéphane, VN, 1'13"7; 9. Pfeiffer Lorenz, VN, 1'14"10; 10. Schmid Lorenz, VN, 1'16"0.

4 x 50 m libre filles: 1. Monthey-Natation 2'02"6; 2. Lancy-Natation 2'05"1; 3. CN Sion 2'19"3; 4. Lancy-Natation 2'20"1; 5. Monthey-Natation 2'24"4; 6. CN Crans-Montana 2'27"2; 7. Renens-Natation 2'32"8; 8. Renens-Natation 2'33"5; 9. CN Sierre 2'35"7; 10. Lancy-Natation 2'55"9; 11. CN Crans-Montana 3'14"9.

4 x 50 m libre: 1. Vevey-Natation 1'42"6; 2. Vevey-Natation 1'51"7; 3. Renens-Natation 1'52"8; 4. Lancy-Natation 1'52"8; 5. Vevey-Natation 1'58"7; 6. CN Sierre 1'58"35; 7. CN Sion 1'59"3; 8. CN Monthey 2'00"2; 9. CN Crans-Montana 2'02"6; 10. Renens-Natation 2'08"6; 11. CN Sierre 2'11"36; 12. Lancy-Natation 2'18"1; 13. Club-Natation Monthey 2'28"4; 14. Lancy-Natation 2'36"9; 15. Renens-Natation 2'37"3; 16. Renens-Natation 2'54"9; 17. CN Montana 3'14"3.

100 m brasse filles: 1. Berlincourt Eglantine, CNM, 1'21"9; 2. Borcard Brigitte, LYN, 1'22"2; 3. Rithner Gervaise, CNM, 1'25"3; 4. Michaud Lisiane, CNM, 1'26"2; 5. Dubuis Corinne, VN, 1'28"2; 6. Wicky Anne-Catherine, VN, 1'29"8; 7. Bucher Raymonde, CNM, 1'31"3; 8. Flaction Gladys, RN, 1'32"2; 9. Pangier Eveline, LYN, 1'33"7; 10. Lussetti Luisa, CNM, 1'35"0.

100 m brasse garçons: 1. Morf Félix, VN, 1'09"4; 2. Boella Carlo, VN, 1'15"6; 3. Schröter Pascal, VN, 1'16"4; 4. Mischler Stéphane, VN, 1'18"1; 5. de Balthazar Olivier, CN Sion, 1'19"1; 6. Schmid Lorenz, VN, 1'19"7; 7. Schibli Ralf, RN, 1'20"5; 8. Bunter Christophe, VN, 1'20"6; 9. Puippe Jérôme, CNM, 1'21"4; 10. Vionnet Michel, RN, 1'21"8.

100 m libre filles: 1. Dubuis Corinne, VN, 1'03"8; 2. Jarlskog Anya, LYN, 1'06"2; 3. Wicky Anne-Catherine, VN, 1'07"2; 4. Flaction Gladys, RN, 1'07"6; 5. Berlincourt Eglantine, CNM, 1'07"6; 6. Lussetti Luisa, CNM, 1'08"7; 7. Mottier Marie-Stella, LYN; Morand Véronique, CNM, 1'08"3; 9. Michaud Lisiane, CNM, 1'10"1; 10. Sallis Gabriela, LYN, 1'10"7.

100 m libre garçons: 1. Vogel Diego*, LYN, 54"6; 2. Schröter Pascal*, VN, 54"7; 3. Mischler Stéphane, VN, 58"4; 4. Morf Félix, VN, 58"7; 5. Gay Serge, VN, 59"8; 6. Hangartner Bernard, VN, 1'00"1; 7. Perroud Roland, CNM, 1'01"5; 8. Cricca Serge, RN, 1'01"5; 9. Solazzi Stéphane, VN, 1'01"6; 10. Schmid Lorenz, VN, 1'01"7.

SKI Finale cantonale promotion OJ Marielle Monnet meilleur temps

Organisé par le ski-club Vélant Liddes sur les pistes de Vichères-Bavon, cette épreuve de promotion OJ, finale cantonale se disputa en deux manches d'un slalom géant, tracé par Sixt et Bernard Darbellay. L'organisation fut parfaite, malgré des conditions difficiles. Des chutes de neige, un fort vent glacial tinent compagnie à ces jeunes champions. Le meilleur temps absolu fut réalisé par Marielle Monnet d'Isérables, qui battit tous les garçons. Cette épreuve mettait un point final à la saison des courses individuelles. Reste à disputer le championnat valaisans OJ par équipes dimanche prochain sur les pistes d'Anzère. Nous donnons ci-après les meilleurs résultats de toutes les catégories.

Filles I. - 1. Maître Claire-Lise, Evolène, 2'07"47; 2. Bressoud Corinne, Torgon, 2'07"53; 3. Zurbriggen Heidi, Saas-Almagell, 2'08"14; 4. Bovier Sandra, Sion, 2'09"41; 5. Summermatter Hannelise, Zermatt, 2'10"21; 6. Gillioz Françoise, Nendaz, 2'12"37; 7. Anthamatten Karin, Saas-Almagell, 2'13"88; 8. Uldry Véronique, Sion, 2'15"74; 9. Studer Caroline, Visperterminen, 2'18"21; 10. Bruchez Sophie, Bagnes, 2'19"20.

Filles II. - 1. Monnet Marielle, Isérables, 2'03"98; 2. Darbellay Catherine, Velan/Liddes, 2'06"73; 3. Andenmatten Fabiola, Saas-Fee, 2'07"78; 4. Dayer Annick, Sion, 2'14"11; 5. Gaudin Joëlle, Evolène, 2'15"29; 6. Schwery Isabelle, Morgins, 2'18"41; 7. Gillioz Denise, Nendaz, 2'19"17; 8. Heitz Noëlle, Salvan, 2'20"25; 9. Grichthning Andrea, Leukerbad, 2'20"33; 10. Steiner Carmen, Brig, 2'21"41.

Garçons I. - 1. Bourban Frédéric, Arpetta-Nendaz, 2'05"88; 2. Stoffel Mario, Saas-Grund, 2'07"20; 3. Anthamatten Michael, Saas-Fee, 2'08"70; 4. Bruttin Christophe, Bluche, 2'08"97; 5. Mariéthoz Frédéric, Nendaz, 2'11"63; 6. Bumann Jonas, Saas-Fee, 2'11"64; 7. Mento Pierantonio, Alpina/Verbier, 2'12"98; 8. Nanchen Jean-Cahries, Crans-Montana, 2'14"42; 9. Pfammatter Christian, Termen, 2'14"81; 10. Bender Christophe, Orvonnaz, 2'15"44.

Garçons II. - 1. Kelly Sean, Sion, 2'04"65; 2. Berra Christophe, Champéry, 2'06"09; 3. Perraudin Alexandre, Bagnes, 2'06"09; 4. Grichthning Philippe, Leukerbad, 2'07"33; 5. Rombaldi Thierry, Crans-Montana, 2'07"84; 6. Kelly Lance, Sion, 2'08"11; 7. Roduit Olivier, Orvonnaz, 2'09"29; 8. Bourban Pierre-Olivier, Arpetta-Nendaz, 2'11"90; 10. Varone Christian, Sion, 2'11"90; 9. Guinard Gérald, Alpina/Verbier, 2'11"95.

Championnat valaisans OJ par équipes

Cette épreuve aura lieu dimanche, 1^{er} avril (ce n'est pas un poisson), à Anzère, sous la forme d'un slalom géant. Inscriptions: jusqu'à jeudi soir 29 mars, chez Marcel Savioz, avenue de la Gare 30, 1950 Sion.
Programme: 8 à 9 heures, remise des dossards au restaurant de la Télécabine; 10 heures, premier départ (pistes des Luys); 15 h. 30, distribution des prix et proclamation des résultats sur la place du village.

Résultats des Valaisans aux « juniors » de France

Une délégation valaisanne a pris part aux championnats internationaux de France ouverts aux juniors. Les trois disciplines étaient au programme, le slalom spécial, le géant et la descente, ainsi que le combiné, disputés sur les pistes des 2 Alpes. Les Valaisans sous la conduite de Gaston Gillioz se sont fort honorablement comportés. Nous donnons ci-après leurs résultats:
Slalom: 23. Joël Claret; 25. Stéphane Roduit; 27. Marc Chabloz; 32. Gérald Bussard; 37. Nicolas Bochatay. **Descente:** 12. Francis Es-Borlat; 19. Jérôme Corthey; 21. Joël Claret; 43. Eric Bersier; 55. Marc Chabloz; 56. Claude-Alain Schmidhalter.

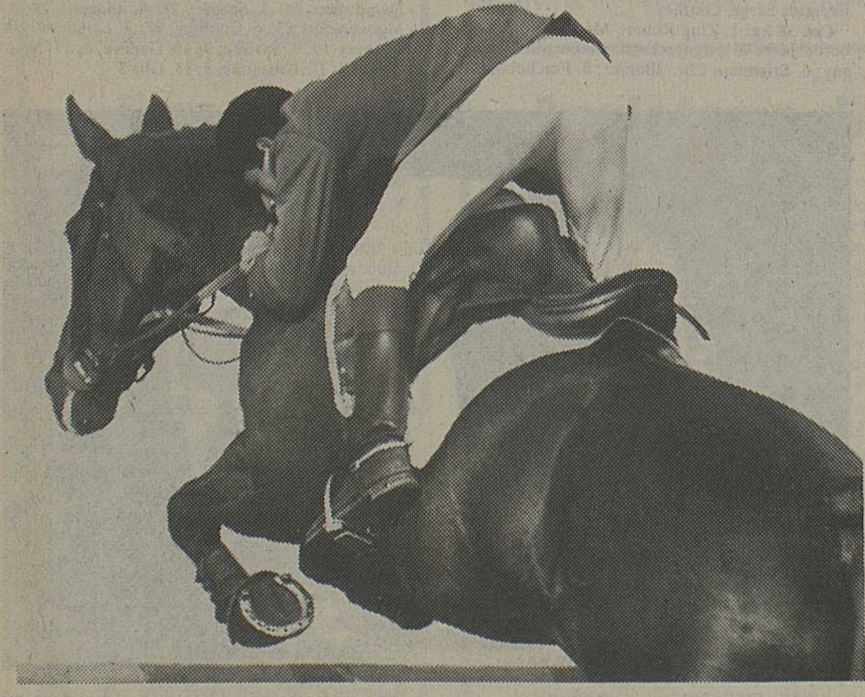
CYCLISME Décès d'un ancien champion

A La Chaux-de-Fonds, l'ancien champion suisse Georges Antenen vient de décéder à l'âge de 76 ans.
Le Chaux-de-Fonnier comptait à son palmarès trois titres de champion suisse, plusieurs classiques et un très bon Tour de France. Il était le père de Charles Antenen, qui fut l'international de football et le capitaine du FC La Chaux-de-Fonds.

HIPPISME

Dès mercredi, le CSIO de Genève Neuf équipes au GP des nations

Pour la première fois de toute sa longue et riche histoire, le concours hippique international officiel de Genève alignera neuf équipes à l'occasion du spectaculaire Prix des Nations du vendredi 30 mars, au Centre sportif des Vernets.
Ces neuf équipes sont celles d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, de France, de Grande-Bretagne, d'Irlande, des Pays-Bas et de Suisse. Elles se battront pour l'honneur et le retentissement que représente une victoire dans une compétition de cette importance, mais aussi pour la possession du trophée créé par l'orfèvre genevois M. Gilbert Albert.
La participation record au Prix des Nations a contraint les organisateurs à avancer l'heure du concours. La présentation des équipes et la cérémonie protocolaire débiteront à 19 heures déjà.



Les meilleurs cavaliers du monde seront présents.

Le programme définitif

Mercredi 28 mars: Prix des Acacias à 14 h. 30. Prix Adia à 20 heures.
Judi 29 mars: matinée à 14 heures et épreuve de puissance à 20 heures.
Vendredi 30 mars: épreuve de maniabilité à 14 heures et Prix des Nations à 19 heures.
Samedi 31 mars: relais par équipes de deux cavaliers à 14 heures et trophée de la ville de Genève à 20 heures.
Dimanche 1^{er} avril: épreuve à l'américaine à 9 heures, épreuve à difficultés progressives à 14 heures et coupe du monde à 20 heures.

HOCKEY SUR GLACE

Le tournoi mondial C

Après la Yougoslavie, l'Italie a également obtenu sa promotion, lors de la dernière journée des championnats du monde du groupe C, à Barcelone. Dans le match décisif, l'Italie a, en effet, battu nettement la France par 9-4. Dernier résultats:

Italie - France 9-4 (3-0, 4-1, 2-3). **Bulgarie - Corée** du Sud 10-2 (3-0, 1-1, 6-2). **Espagne - Australie** 6-2 (3-1, 2-0, 1-0). **Yougoslavie - Angleterre** 21-1 (6-0, 9-0, 6-1). Classement final (7 matches): 1. Yougoslavie 14; 2. Italie 12; 3. France 10; 4. Bulgarie 8; 5. Espagne 4 (30-48); 6. Angleterre 4 (23-68); 7. Corée du Sud 3; 8. Australie 1.

Des juniors chaux-de-fonniers au Canada

Deux équipes de minis du HC La Chaux-de-Fonds vont effectuer un voyage de dix-huit jours au Canada. Cette expédition qui vaudra à des jeunes de 11 à 14 ans de découvrir la patrie du hockey sur glace est due à l'initiative du Canadien Stu Cruisshank, qui dirige l'école de hockey sur glace du club neuchâtelois.

BOXE

Un meeting à La Chaux-de-Fonds

Le poids plume Rosario Mucaria tiendra la vedette du meeting de La Chaux-de-Fonds, vendredi 30 mars. A cette occasion, l'italo-suisse sera opposé, en huit reprises, au champion du Cameroun, Samuel Meck, un boxeur installé à Paris. Par ailleurs, la réunion sera complétée par des combats amateurs entre une sélection du bataillon de Joinville et une sélection de boxeurs suisses.

Benitez champion du monde

Le Porto-Ricain Wilfredo Benitez a conservé, à San Juan, son titre de champion du monde des poids welters (version W.B.C.) qui mettait pour la première fois en jeu, en battant l'Américain Harold Weston, aux points.

TENNIS

McEnroe vainqueur à la Nouvelle-Orléans

John McEnroe, le jeune prodige new yorkais, a écrasé Roscoe Tanner, le puissant gaucher du Tennessee (6-4, 6-2) en finale du tournoi de la Nouvelle-Orléans, doté de 175 000 dollars de prix. McEnroe (20 ans), tête de série N° 3, avait éliminé le Suédois Bjorn Borg en demi-finale, à l'issue d'un match acharné qui avait duré 2 h. 40. Il a mis 58 minutes pour disposer de Tanner, qui n'a jamais réussi à lui prendre son service. C'est la deuxième victoire de l'année de McEnroe, qui avait déjà remporté le «masters» en janvier à New York.

Victoire de Martina Navratilova

Martina Navratilova, championne de Wimbledon, a enlevé à New York, le premier titre majeur de l'année, en battant, sans difficulté, la jeune américaine Tracy Austin, étoile montante de tennis, 6-3, 3-6, 6-2, en finale du championnat hivernal américain en salle, au Madison Square Garden.

• **TENNIS.** - Un victoire de Heinz Günthardt. - Au Grand Prix de Stuttgart (doté de 112 000 francs suisses), Heinz Günthardt a battu au premier tour l'Américain Fred McNair, 6-3 7-5, le spécialiste du double.

Liste des gagnants du concours N° 12 des 24 et 25 mars:	
14 gagn. avec 11 p.	Fr. 4 161,45
133 gagn. avec 10 p.	Fr. 438,05
Le maximum de 13 ainsi que 12 points n'ont pas été réussis. Le jackpot totalise Fr. 38 840,25.	

Liste des gagnants du concours N° 12 des 24 et 25 mars 1979:	
2 gagn. avec 5 N°	
+ le N° compl.	Fr. 4 838,85
57 gagn. avec 5 N°	Fr. 594,25
2352 gagn. avec 4 N°	Fr. 14,50
29706 gagn. avec 3 N°	Fr. 1,95
Le maximum de 6 numéros n'a pas été réussi.	
Le jackpot totalise Fr. 170 558,55.	

Honda attaque 1979:

Avec des prix plus bas, plus de modèles et des voitures meilleures que jamais.

La nouvelle Honda Civic 3-portes.



Les automobilistes s'enthousiasment de plus en plus pour la Civic qui non seulement possède de la personnalité, mais encore témoigne de leur propre personnalité. Ils ne jurent que par sa traction avant, son fringant moteur transversal avant, ses suspensions à roues indépendantes, son prix avantageux, sa faible consommation d'essence normale et ses frais d'entretien réduits au minimum. La Civic 3-portes: une mode chouette et pas chère.

Consommation de carburant 4-vit. 7,4 l/100 km
Normes ECE 15: 7,4 l/100 km
Essence normale (à faible teneur en plomb)

9 990.-
Honda Civic 1200 3-portes: Fr. 9990.- (+ transport Fr. 80.-)
Honda Civic: Fr. 750.-, Métallisé: Fr. 250.-

La nouvelle Honda Civic 5-portes.



La Civic 5-portes s'est immédiatement attiré autant d'adeptes que la 3-portes. Parce que, pour un usage différent, elle offre les mêmes avantages: style original, technique d'avant-garde, économie d'emploi. Grâce à son empattement plus long, l'espace intérieur est plus vaste. Le dossier de la banquette arrière est rabattable, l'accès aux sièges facile et, grâce au hayon s'ouvrant très bas, le chargement aisé. La Civic 5-portes: une mode chouette et pratique.

Consommation de carburant 4-vit. 7,4 l/100 km
Normes ECE 15: 7,4 l/100 km
Essence normale (à faible teneur en plomb)

10 690.-
Honda Civic 1200 5-portes: Fr. 10 690.- (+ transport Fr. 80.-)
Honda Civic: Fr. 750.-, Métallisé: Fr. 250.-

La nouvelle Honda Accord Sedan Luxe.



«L'auto au prix miracle». Sœur jumelle du Sedan déjà connu et couronné de succès, elle se caractérise par le dessin de sa carrosserie, son aménagement intérieur, son confort et son prestige, mais son prix est exactement Fr. 1385.- plus bas. Sa traction avant, ses suspensions à roues indépendantes, sa boîte de vitesses à 5 rapports et son équipement luxueux et complet en font la super-familiale à un prix extraordinairement avantageux.

Consommation de carburant 5-vit. 9,0 l/100 km
Normes ECE 15: 9,0 l/100 km
Essence normale (à faible teneur en plomb)

13 990.-
Honda Accord 1600 Sedan Luxe: Fr. 13 990.- (+ transport Fr. 80.-)
Honda Accord: Fr. 750.-, Métallisé: Fr. 290.-

La nouvelle Honda Accord Coupé.



En 1978, l'Accord Coupé, avec hayon, a été l'automobile Honda la plus vendue en Suisse. C'est à son élégance et à son équipement incomparable qu'elle doit son succès. Le moteur plus souple et plus silencieux à course plus courte, l'allumage transistorisé et le dessin de la grille frontale sont nouveaux. Mais le concept de base - traction avant, boîte 5 vitesses, suspensions indépendantes, carrosserie de sécurité - n'a pas varié. Le prix? Spectaculaire...

Consommation de carburant 5-vit. 9,8 l/100 km
Normes ECE 15: 9,8 l/100 km
Essence normale (à faible teneur en plomb)

14 290.-
Honda Accord 1600 Coupé: Fr. 14 290.- (+ transport Fr. 80.-)
Honda Accord: Fr. 750.-, Métallisé: Fr. 290.-

La nouvelle Honda Accord Sedan GL.



Nouvelle voiture de prestige de la gamme. Elle se distingue de la Sedan Luxe par son moteur à course plus courte, plus souple et plus silencieux encore, par son allumage transistorisé, par sa grille frontale et par quelques raffinements supplémentaires. La Sedan Grand Luxe est dotée d'une direction assistée à effet progressif, montée en série. Une voiture dont les coûts d'utilisation sont bien mieux en rapport avec son prix exceptionnel qu'avec son élégance et son prestige.

Consommation de carburant 5-vit. 10,1 l/100 km
Normes ECE 15: 10,1 l/100 km
Essence normale (à faible teneur en plomb)

15 290.-
Honda Accord 1600 Sedan GL: Fr. 15 290.- (+ transport Fr. 80.-)
Honda Accord: Fr. 750.-, Métallisé: Fr. 290.-

Le nouveau Coupé Honda Prelude 2 + 2.



Fidèle au concept de base de Honda - traction avant, roues indépendantes - le nouveau Coupé Prelude 1600 procure, grâce à sa technique d'avant-garde, son élégance racée, son équipement exceptionnel, sa sécurité et son toit ouvrant électrique en verre teinté, une joie accrue de conduire. Il sera livrable à partir de fin mai et, dès ce moment, la plupart des quelques 210 agents Honda auront plaisir à vous le faire essayer.

Consommation de carburant 5-vit. 9,7 l/100 km
Normes ECE 15: 9,7 l/100 km
Essence normale (à faible teneur en plomb)

15 490.-
Honda Prelude Coupé 1600 2+2: Fr. 15 490.- (+ transport Fr. 80.-)
Honda Prelude: Fr. 750.-, Métallisé: Fr. 290.-

Première au Salon de l'Automobile Genève 1979

Hondamatic!

Toutes les voitures Honda sont livrables aussi avec Hondamatic.

HONDA
AUTOMOBILES

Marque d'avant-garde pour la Suisse

Aigle: Gilliard Automobils, Tél. 025/2 22 67/26 13/26 22 87 - Brig-Gamsen: Auto-Center, O. Heldner, Tél. 028/3 51 64/3 16 79 - Monthey: Garage Europa, Tél. 025/4 38 76 - Montreux: Garage Auto Moto Sport SA, J.C. Favre, Tél. 021/62 49 59 - Muraz-Collombey: Garage du Rovra, M. Martig, Tél. 025/4 17 82 - Sierre: Garage Total, Bruttin M. & L., Tél. 027/55 07 20 - Sion: Garage T. Micheloud, Tél. 027/22 70 68 - Importateur: Honda Automobiles (Suisse) S.A., Rue Baylon, 1227 Carouge-Genève.

ANNONCES DIVERSES

ERREX

LEVAGE
Manutention
Rayonnages
SPONTA S.A.

125,50 160 kg par rayon
2016 Cortaillod
038/421.431

Autres types et autres dimensions en stock

NOUVELLISTE
votre
journal

Publicitas 21 21 11

Voilà pourquoi les aspirateurs Miele sont une classe à part

Nous vous le prouvons!

Clément Savioz
Rue de la Majorie 6
SION
Tél. 027/23 10 25
Service après vente assuré

SEMPERIT
Le pneu conseillé par les spécialistes

Notre meilleure recommandation!

ARCIONI S.A.
Pneus et pots d'échappement
Avenue Maurice-Troillet 65, Sion
Tél. 027/23 53 23

4 coiffeuses de retour de Paris

vous proposent
la mode printemps 79

ligne Disco
coiffures remontées
tresses, etc.

SION

Salon Bel-Etage
Bât. Richelieu
Tél. 027/22 59 86

Coiffure de la Matze
Tél. 027/22 38 81

Nous portons à la connaissance de la population de **Monthey** et environs que nous reprenons **dès le samedi 31 mars 1979**

le café de la Forêt aux Giettes s/ Monthey

Le patron au fourneau vous propose ses spécialités.

Famille J. Magnenat
L'apéritif sera offert de 17 à 19 heures.
36-100208

Machine à laver
linge - vaisselle

Retour d'exposition légèrement griffée à céder avec gros rabais

Miele - Schulthess
AEG - Bauknecht
Gehrig - Bosch
Indesit - Hoover
Crosley - Zanker
Livraison et pose gratuites
Facilités de paiement
Location dès Fr. 30.- par mois.

Réparations toutes marques

MAGIC VALAIS
Tél. 027/22 73 21
Lausanne
Tél. 021/36 52 12
83-7506

A échanger
remorque prise de force rapide 606
contre
remorque tracteur

Tél. 026/8 81 56
36-23220

A vendre
plusieurs
faucheuses, transporters

le tout en parfait état

Tél. 026/8 81 56
36-23220

On cherche à acheter
barbus Gamay

Tél. 027/38 19 53
*36-300714

A vendre
table noyer pyramide massif

130x90 cm, avec rallonges 50 cm et 6 chaises assorties

Prix à discuter

Ecrire sous
chiffre P 36-300721 à
Publicitas, 1951 Sion

VW

Scirocco, 1977, GL, 47 000 km 10 700.-
Citroën Mehari, 1976, 17 000 km 5 900.-
Dodge Dart coupé, 1973, 76 000 km 6 500.-
Opel Kadett 1200, 1978, 18 000 km 6 500.-
Combi VW, 1977, 58 000 km 9 900.-

AMAG
GENEVE

Rte du Pont-Butin Téléphone 92 34 11

Voir la Chine de ses propres yeux
Voyages en Chine

qui ne se limitent pas aux curiosités touristiques, mais offrent à chacun une vue en profondeur dans la vie du peuple chinois, par des visites dans des familles, écoles, hôpitaux et autres lieux dignes d'intérêt.

Encore quelques places libres du 5.5 au 22.5.79 (3850.-), du 31.7 au 21.8.79 (4100.-) et du 5.9 au 22.9.79 (4100.-) dans de petits groupes.

Inscription provisoire et sans engagement:

Nom:
Prénom:
Adresse: Tél.:
Voyage: Nbre pers.:

Inscriptions et catalogue détaillé
Associations suisses d'amitié avec la Chine
Case postale 114, 3000 Berne 14.

05-301226

Prêts personnels pour tous et pour tous motifs

C'est si simple chez Procrédit. Vous recevez l'argent dans le minimum de temps et avec le maximum de discrétion.

Vous êtes aussi assuré en cas de décès. Vos héritiers ne seront pas importunés; notre assurance paiera.

Prêts de Fr. 1.000.- à Fr. 30.000.-, sans caution. **Votre signature suffit.**

1.115.000 prêts versés à ce jour

Une seule adresse:

Banque Procrédit
1951 Sion, Avenue des Mayennets 5
Tél. 027-23 50 23

Je désire Fr.

Nom Prénom

Rue No.

NP Lieu

DENNER

Actions

valables dès le 27.3.79



- Maggi**
- **Sauce liée** instantanée 110 g **1.85** ~~2.30~~
 - **Sauce blanche** instantanée 102 g **1.60** ~~1.95~~
 - **Sauce liée**
 - **Sauce claire** (5 x 2 cubes, 1 litre) **1.80** ~~2.20~~



NESCAFÉ classic
 extrait pur provenant d'un mélange choisi de cafés, plus aromatique et plus équilibré.

200 g **8.20** ~~9.50~~

sans caféine

200 g **9.20** ~~10.50~~



Trident sans sucre
 vos dents vous remercient

Trio-Pack
1.25 ~~1.55~~



de nos caves



Mendoza
 Vin rouge d'Argentine

1 litre **1.90** ~~2.40~~
 (+ dépôt - .40)

nouveau chez DENNER



Binaca GOLD
 Essences naturelles pour une hygiène buccale raffinée

50 ml **3.60**

Hits DENNER



Parapluie pour messieurs
 avec ouverture automatique

longueur env. 45 cm **9.90** pièce



HOBBY BOY
 26-pièces

contenant
 7 stylos à bille
 3 stylo-lotto
 8 stylos feutre
 1 crayon à effacer
 1 stylo au fluor
 2 crayons
 1 stylen-stylogr.
 6 stylen-rechanges
 1 règle
 1 gomme
 1 taille-crayon
 100 agrafes

6.90

Grand concours de Pâques

salut!
 viens nous rejoindre à la "maison des enfants".

Rue de la Dixence à Sion

une petite maison « sympa » en bordure du parking, **mercredi 28 mars**, dès 14 heures, pour décorer le plus bel œuf de Pâques sous le patronage de Caran d'Ache.

Les décorateurs de **Coop City** te donneront ta feuille de concours, tout le matériel nécessaire et même un coup de pouce. Tu peux aussi trouver ta feuille au rayon librairie de notre magasin.

Chaque participant recevra un cadeau-récompense de Caran d'Ache lors de la remise de sa création.

Le tirage au sort aura lieu **mercredi 11 avril à 15 heures** à Coop City. Un vélo, une planche skate-board, un ballon de foot et de nombreux autres prix attendent les artistes « en herbe ».

Pour tout renseignement, appelle-nous au numéro de téléphone 22 90 35

Simplement séduisantes!

Des robes faciles à porter qui embellissent votre silhouette

Des tons très doux alternant avec des couleurs vives

Tailles 34 au 50

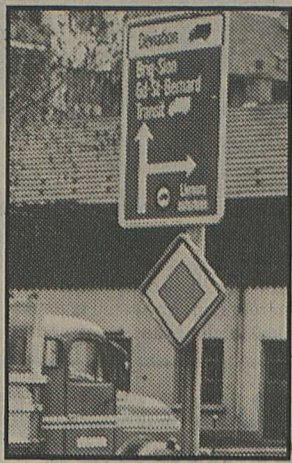
Grand choix de robes de grossesse

Au Brin de Laine
 Rue du Rhône - Mme Amoos-Romailler
SION

Route Martigny - Grand-Saint-Bernard

TRÈS IMPORTANTE DÉVIATION POUR LE TRAFIC LOURD

MARTIGNY. - La ville de Martigny connaît une « phase de construction » des plus animées. Le Bourg vit la réfection totale de son « avenue » ainsi que la mise en chantier du passage sous route au carrefour du Parking. Sur la place Centrale, le maître de l'œuvre du chantier de la future SBS est obligé de procéder à des travaux d'ancrage qui se prolongent sous la route principale du Grand-Saint-Bernard alors même qu'à la place du Manoir on a commencé hier matin les travaux de démolition de l'ancienne laiterie.



Un chantier va pour quelques mois plus particulièrement gêner le trafic routier : celui de la SBS et l'administration communale, après enquête et accord avec la commission cantonale de signalisation et de circulation, a dû prendre les mesures suivantes : « Tout trafic poids-lourds, cars compris, subit une interdiction générale de circuler entre le sommet de la place Centrale et l'hôtel du Rhône. »

Une très bonne déviation

L'autorité compétente a donc dû mettre en place une déviation et le parcours choisi a tenu compte de tous les facteurs comme par exemple « quartiers très habités », « écoles », etc. Elle a choisi finalement les solutions suivantes :

Trafic lourd en provenance de Sion : tous les véhicules lourds se rendant au Grand-Saint-Bernard doivent obligatoirement obliquer à gauche au carrefour des Avouillons (relais du Grand-Quai) et rejoindre la route du Levant.

Trafic lourd en provenance de Lausanne : tous les véhicules lourds doivent obligatoirement prendre la direction Sion et, pour ceux se dirigeant sur le Grand-Saint-Bernard, obligatoirement se rendre jusqu'au carrefour des Avouillons (relais du Grand-Quai) pour rejoindre par leur droite la route du Levant.

Trafic lourd en provenance du Grand-Saint-Bernard : la traversée de la ville se fait par la route du Levant avec sortie unique au carrefour des Avouillons (relais du Grand-Quai).

Nous avons effectué hier matin le parcours de cette déviation pour le trafic routier lourd en direction du Grand-

Saint-Bernard, dans les deux sens. La déviation a été très bien signalée et le trafic routier ne devrait connaître aucun problème, mis à part, peut-être, la très dangereuse sortie du quartier des Avouillons en direction de Lausanne. Il serait peut-être judicieux que l'on installe à cet endroit si ce n'est des feux, le plus souvent possible, un agent !

Et le tourisme ?

Si l'interdiction faite aux poids lourds d'emprunter l'avenue de la Gare puis la route du Grand-Saint-Bernard... n'émotionnera (!) personne à Martigny, il peut en être autrement en ce qui concerne la même interdiction pour le trafic touristique se développant avec des cars. A ce sujet, toutes les interdictions portent également la mention « livreurs autorisés ». Il a, d'autre part, été mis en place deux entrées dans la ville réservée aux cars soit au carrefour du Léman et au carrefour du Guercet-Simplon. Il est bien clair que les usagers pourront également conduire devant leurs hôtels leur clientèle. Les hôteliers ont d'autre part été avisés de cette situation. Donc, de ce côté-là également, il semble que toute l'opération prévue sur plusieurs mois devrait se dérouler sans inconvénients majeurs. Bien au contraire, si l'on songe que le bruit des trax et marteaux-piqueurs cesse à 18 heures et que dès lors, je ne puis m'empêcher de l'écrire... la place Centrale de Martigny risque d'avoir enfin son vrai visage provençal. Avec beaucoup plus de calme !

SET

L'Association Région Martigny et le tourisme

L'offre, la demande et l'importance économique (2)

MARTIGNY. - Dans notre édition du jeudi 22 mars dernier nous avons commencé la publication de l'étude faite par l'Association Région Martigny concernant le très important secteur du tourisme. Nous avons vu dans ce premier chapitre qu'elle était l'offre que toute la région concernée était susceptible de faire à de nombreux touristes. Au sujet de ce chapitre citons, avant de poursuivre notre enquête, le directeur de la station de Verbier, M. Raoul Lovisa, qui écrivait récemment dans les colonnes de notre confrère la Gazette de Martigny ce qui suit :

« L'offre touristique est devenue affolante. Chaque pays du globe croit trouver dans ce secteur économique de quoi rétablir sa balance commerciale. Des Bermudes au Brésil, du Portugal à l'Oural, en passant par le Sud-Est asiatique ou l'Afrique, les grands préparateurs de vacances (agences de voyages) offrent aux futurs vacanciers un éventail extraordinaire de possibilités dans des catalogues hauts en couleur et richement illustrés. S'introduire dans ces marchés est un de nos objectifs. »

Cette citation prend toute sa valeur, non seulement pour Verbier mais bien pour l'ensemble de la région, surtout lorsque l'on constate que « la demande » pourrait faire, dans ce secteur, l'objet de problèmes à résoudre dans un avenir pressant. Voici donc ce chapitre comme le conçoit l'ARM.

La demande

L'analyse de l'évolution passée et de la situation actuelle de la demande touristique de la région de Martigny permet de faire un certain nombre de constatations. Il en ressort un certain nombre de problèmes qui devraient être résolus grâce au programme de développement touristique.

Les nuitées hôtelières

Depuis 1970, la région de Martigny a accusé une perte sensible de ses nuitées hôtelières (-14,8 %) pour deux raisons principales :

- a) Crise monétaire (renchérissement du franc suisse) et récession économique générale sur le plan international.
- b) En été, forte concurrence des vacances balnéaires alors que la

région constitue un véritable carrefour routier et ferroviaire au cœur des Alpes. Cette situation a engendré un développement du tourisme de passage au détriment du tourisme de séjour. En conséquence, dans le domaine de l'offre, des efforts importants devront être consentis afin d'augmenter l'attractivité touristique de la région, spécialement en été, en tous cas pour ce qui est de la demande hôtelière. Même si l'on vit dans un pays dont les atouts naturels sont exploités surtout pour le tourisme hivernal (ski), il n'en demeure pas moins que toutes les formes de tourisme doivent être développées dans la mesure du possible (tourisme réceptif).

Les nuitées parahôtelières

L'accroissement des nuitées en parahôtellerie a plus que compensé la régression des nuitées hôtelières. Actuellement, la région de Martigny enregistre au niveau de l'hébergement complémentaire (chalets, appartements, logements de groupes, campings) les trois-quarts de l'ensemble des nuitées. La parahôtellerie tend à supplanter largement l'hôtellerie traditionnelle.

Cette évolution est le résultat d'aspirations nouvelles de la part de la clientèle qui désire de plus en plus, pour des raisons à la fois financières et socio-familiales, un mode d'hébergement moins contraignant et rigide que l'hôtel. La question est de savoir si, à l'avenir, il faudra encourager ce mouvement ou, au contraire, le freiner. Trancher ce problème sera difficile, car le développement spectaculaire de la parahôtellerie revêt à la fois des aspects positifs et négatifs.

Les nuitées totales

Depuis 1971, les nuitées totales de la région ont progressé, en moyenne par année, de 2,7 %. C'est la parahôtellerie qui a causé cette évolution positive, enregistrée principalement dans les « stations » de moyenne importance.

Au sein de la région, Verbier prend une place de plus en plus

importante. A l'avenir, la question fondamentale est de savoir s'il faudra diversifier le tourisme régional en favorisant la création de nouvelles stations ou, au contraire, soutenir uniquement le développement des principaux centres touristiques actuels.

La durée moyenne de séjour en hôtels

Elle est en lente mais constante diminution dans la région. De plus, cette durée moyenne est actuellement bien inférieure à celle de la Suisse et surtout à celle du Valais. Les hôtes séjournent plus longtemps en hiver qu'en été car, durant la belle saison, la mobilité géographique des touristes est nettement plus intense.

En règle générale, les hôtes suisses séjournent, en été, plus longtemps que les étrangers. L'hypothèse selon laquelle, durant la belle saison, le tourisme de passage est avant tout le fait des étrangers, se trouve ainsi confirmée. Toute-

fois, nous observons des exceptions à Verbier, Bruson, Champex, La Fouly, Salvan - Les Marécottes, Isérables et Ovronnaz, c'est-à-dire dans des stations qui sont à l'écart des grands axes internationaux de circulation. Le tourisme de passage n'est pas négatif en soi. Mais il ne devrait être qu'un complément au tourisme de séjour qui, dans tous les domaines, est beaucoup plus avantageux.

Le taux net d'occupation en hôtels

Concernant cet élément quantitatif de la demande, la situation dans la région de Martigny est doublement négative : le taux régional est bien inférieur à celui enregistré tant au niveau fédéral que cantonal et il ne fait que régresser depuis 1970. En conséquence, dans une première phase, il serait préférable à l'avenir d'augmenter la qualité de l'offre actuelle de façon à obtenir un meilleur taux d'occupation des lits disponibles (minimum 40 %).

Ce soir (à 20 h. 30) au Casino
Connaissance du monde :
l'aventure
au Brésil

Sensationnel ! Inouï ! Dément ! Incroyable ! Véritable feu d'artifice d'images qui explosent de couleurs accompagné de musique et de rythmes fantastiques. On a envie d'y aller pour voir et entendre vivre le Brésil !

Rio et ses plages, Copacabana. Les belles filles d'Ipanema. Motos, buggy et surf à l'Arpoador. Le Corcovado et les hommes-volants. Chasse aux orchidées sauvages chez les Txucuhamaïs, indiens de l'Amazonie. La faune de la forêt vierge, la flore. Expédition dans la Serra de Xique-Xique pour filmer les plus beaux oiseaux-mouches du Brésil. Chez les chercheurs de diamants. Les Piranhas, poissons cannibales. Sambas, Batuçadas, Capuêras et le fabuleux carnaval de Bahia.

Ne manquez pas ce documentaire haut en couleur !



AVEC LES « OJ » DU S.C. MARTIGNY
Fin d'une très agréable saison



Tous les médaillés avec, à gauche, M. Franz Kuonen et, à droite, M. Fernand Moulin.

MARTIGNY. - C'est avec le traditionnel concours final que s'est terminé les cours des « OJ » du Ski-Club de Martigny. Ce cours, mis en place par le SCM, soutenu dans son initiative par l'administration communale, a connu un succès mérité puisque plus de 110 enfants ont participé aux diverses sorties. Sous la direction de MM. Fernand Moulin et Franz Kuonen les petits skieurs se sont rendus successivement à Verbier, Veysonnaz, Ovronnaz, Les Marécottes et, pour le concours final, à Vichères-Bavon. Toutes les sorties ont été marquées par une ambiance extrêmement agréable et, c'est un magnifique succès dont il convient de féliciter les quelque 30 moniteurs. Aucun accident n'a été enregistré. Bravo donc à toute l'administration de ces cours du Ski-Club Martigny. Quant aux jeunes skieurs, voici les plus méritants

d'entre eux qui ont eu le plaisir de monter sur le podium dimanche soir pour recevoir leur médaille de « champion 1978-1979 » :

Catégorie I 1963-1964-1965 :

- 1. René-Pierre Copt; 2. Christian Fayet; 3. Nicolas Buser; 4. Christian Coppey; 5. Christophe Moulin.

Catégorie II 1966-67-68 :

- 1. Georges Tête; 2. Thierry Luyet; 3. Claude Diserens; 4. Christophe Donnet; 5. Philippe Lauber.

Catégorie III 1969-70-71 :

- 1. Nicolas Luyet; 2. Marc-Antoine Tête; 3. Laurent Torrione; 4.

Philippe Clément; 5. Fabrice Grognuz.

Chez les filles les résultats sont les suivants :

Catégorie I 1963-64-65 :

- 1. Manuella Copt; 2. Dominique Kuonen; 3. Alice Guex; 4. Fabienne Bussien; 5. Christine Farquet.

Catégorie II 1966-67-68 :

- 1. Marie Delaloye; 2. Myriam Moulin; 3. Véronique Keim; 4. Nathalie Morand; 5. Pascale Vouilloz.

Catégorie III 1969-70-71 :

- 1. Florence Kuonen; 2. Pascale Delez; 3. Frédérique Terretaz; 4. Anne Raboud.

Au pays des Dranses

700 œufs à décorer

VERBIER. - La commission « Loisirs et manifestations » de la Société de développement de Verbier, présidée par M. Eddy Peter, a axé une bonne partie de son programme annuel sur le thème « 1979 : Année de l'Enfance ». A cet

effet, elle a déjà mis sur pied un concours d'affiches pour les manifestations carnavalesques, concours qui a connu le succès que l'on sait.

Aujourd'hui, la commission « récidive » pour le tout prochain « boom pascal » en faisant une nouvelle fois appel aux quelque 190 écoliers des classes primaires de Verbier.

En collaboration avec les maîtres, elle met sur pied un grand concours de décoration d'œufs. A ce sujet, il convient de signaler le très sympathique geste d'un restaurateur de la place qui a eu la gentillesse

d'offrir les quelque 700 œufs nécessaires.

Une fois décorés, les œufs seront mis en vente au prix de 2 francs et l'on demandera l'aide pour cela à tous les restaurateurs de la station. Le produit de la vente servira à organiser la troisième grande « action-enfants des écoles » de l'année, celle qui verra la construction et la mise en place d'une magnifique crèche de Noël, en fin d'année.

Voilà donc une initiative qui fait appel à l'esprit imaginaire et créateur de tous les enfants de Verbier.

Concordia... ça ne concordait pas

Dans notre édition de lundi, nous avons publié une relation du concert de la Concordia de Bagnes. Ce petit article était illustré par une photo de quatre membres comptant vingt ans de fidélité. Dans la légende, nous avons oublié un nom : nous republions ce document avec la légende complète... et nos félicitations.



De gauche à droite: MM. Maurice Vaudan, Jean-Paul Stettler, Jean Gailand et Norbert Vaudan.

PAROLE DE CITOYEN

Du pain et des jeux

Nouveau titre pour la Suisse : un Lucernois est champion du monde des mangeurs de saucisses avec 3,750 kg ou 3 m en 3 heures.

Les périodes de vaches grasses favorisent aussi l'embonpoint des cochons.

H.

Dans votre boîte aux lettres: les nouvelles cartes doubles de PRO INFIRMIS.

Un cœur en or pour les handicapés

COLLECTE DE PÂQUES PRO INFIRMIS

**OFFRES ET
DEMANDES D'EMPLOIS**

Aimeriez-vous un travail
indépendant ?
Alors...

Si vous habitez Vevey, Monthey, Aigle, Moudon, Lausanne ou leurs régions, n'hésitez pas, téléphonez-nous afin de prendre rendez-vous.

Nous cherchons de

nouveaux collaborateurs
pour notre équipe de vente

Demandons: bonne présentation, moralité irréprochable.
Nous tenons beaucoup à vous former dans votre nouveau métier.

Renseignez-vous à
VITA Compagnie d'assurances sur la vie
Représentation générale
Conzett & Huber, Zurich
Bureau de Lausanne:
Valentin 10, tél. 021/20 33 81

44-3011

L'entreprise F. Bernasconi & Cie
Les Geneveys-sur-Coffrane et Neuchâtel

cherche, pour tout de suite ou date à convenir

mécanicien d'entretien
pour parc de véhicules et machines

machinistes
pour machines de chantiers, génie civil

maçons

manœuvres

ayant quelques années de pratique

Nous offrons:
- travail garanti toute l'année
- salaire élevé à personne capable
- possibilité de se créer une situation d'avenir dans le cadre d'une entreprise dynamique
- avantages sociaux d'avant-garde

Adresser les offres écrites avec certificat ou téléphoner pour prendre rendez-vous: Entreprise F. Bernasconi & Cie, rue du 1er-Mars 10, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane.
Tél. 038/57 14 15

28-486

Magasin d'alimentation de Saint-Maurice, recherche pour entrée à convenir

vendeuse responsable

Ecrire avec prétentions de salaire sous chiffre P 36-23147 à Publicitas, 1951 Sion

Entreprise de travaux publics et bâtiments cherche

contremaître

et

chef d'équipe

Faire offres à Cuénod et Payot SA
1880 Bex
Tél. 025/63 23 10

Cherche

homme d'entretien
avec voiture, pour hôtel de montagne. Compétences en menuiserie-peinture. Préférence à candidat capable d'assurer surveillance-gérance. Domicile Martigny - Sion - Sierre.

Ecrire sous chiffre 89-44055 à Annonces Suisses SA, Sion.

On cherche

sommelière
à l'année. Entrée tout de suite ou à convenir

Hôtel de l'Ours
1837 Château-d'Œx
Tél. 029/4 63 37

Importante société de la plaine du Rhône
cherche

un comptable

adjoint au chef du service administratif.

Qualifications demandées:
- diplôme d'employé de commerce
- 8 à 10 années de pratique en comptabilité
- apte à travailler seul et bon sens de l'organisation d'un important bureau
- citoyen suisse

Nous offrons:
- travail intéressant et varié
- traitement en rapport avec les qualifications et l'expérience du candidat

Entrée en fonctions tout de suite ou date à convenir.

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser sous chiffre EV 52-14 au journal Est Vaudois, 1820 Montreux.

innovation

*Notre force,
c'est le choix*

Prix choc



Elégante à peu de frais:
Robe d'intérieur
longue et confortable en fine éponge synthétique (absolument infroissable). Ravissant motif fleuri décliné en rouge, bleu et vert. Poche pratique prise dans la couture de côté et longue glissière devant. Ne se froisse pas et ne se repasse pas, donc idéale pour emporter dans votre valise de vacances.
Seulement

60.-

Pour celles qui préfèrent le court:
Confortable et aussi élégante, la **robe d'hôtesse** courte dans le même dessin fleuri rouge, bleu et vert.
Seulement

50.-



Innovation Martigny • Tél. 026/2 28 55 • Livraison à domicile Sierre • Tél. 027/55 69 91

Hôtel de montagne cherche, pour saison d'été

commis de cuisine ou jeune cuisinier

sachant travailler seul

Tél. 027/83 11 10 à partir de 20 h.
36-3402

Chef de chantier

ayant de nombreuses années d'expérience dans le génie civil et bâtiment, cherche, auprès d'entreprise ou bureau technique, **une situation stable.**

Préférence Valais central. Libre tout de suite ou à convenir.

Ecrire à case postale 147
1950 Sion 2 Nord *36-300687

Maison internationale
Produits chimiques
cherche

plusieurs représentants

pour le Bas et le Haut-Valais
Débutants acceptés

Veillez envoyer votre offre à:
Willy Romer, produits chimiques
Ch. de Somais 14, 1009 Pully

Café-restaurant de la Tour à Sion
cherche

sommelière

Congé le dimanche. Horaire régulier. Entrée tout de suite

Tél. 027/22 96 56 36-1215

Nous engageons tout de suite

vigneron

pour travailler nos vignes aux alentours de la ville de Sion, 3000 à 6500 m²

Tél. bureau 027/22 10 57
appartement 027/22 63 37

36-23262

On cherche

dame

pour s'occuper d'une personne du 3^e âge

Tél. 027/22 53 54 36-23265

On cherche

une dame

sachant cuisiner pour petite restauration. Entrée tout de suite ou date à convenir.

Faire offre au
café-restaurant Central
1968 Evolène 36-23187

Diplômé de commerce, cherche

emploi

sur le Haut-Plateau Pour 5 ou 6 mois. Bonnes connaissances d'allemand. Disponible à partir du 9 avril

Tél. 027/43 11 65

On cherche pour restaurant moderne

dame de buffet

Event. débutante.

S'adresser:
Restaurant Le Parc
52, route de l'Etraz
1260 Nyon
Tél. 022/61 57 24

Souci de personnel ?



Vite une annonce dans le «NF»



**Manger au restaurant...
un plaisir évident**

Pour votre
publicité

027
21 21 11

Du 26 au 31 mars
**EXPOSITION D'AÉROMODÉLISME
AU CENTRE MIGROS MÉTROPOLE - SION**
Initiez-vous aux joies du pilotage grâce au modèle réduit



Planeur HI-FLY 230 cm + télécom. VARIOPROP C6 complète avec 2 servos
Prix spécial **350.-**



Bateau 45 cm + moteur électrique + télécommande VARIOPROP C6 complète avec 2 servos
Prix spécial **300.-**

Prix spéciaux jusqu'à fin avril 1979

**LE SPÉCIALISTE DU MODÈLE RÉDUIT
ET JOUETS TECHNIQUES**

DEMANDEZ NOTRE DOCUMENTATION

(Assortiment de catalogues)

- Modèle réduit, catalogue Fr. 20.- (plus port et contre remboursement)
- Train et accessoires, catalogue Fr. 8.- (plus port et contre remboursement)
- Prospectus contre Fr. 1.- en timbres-poste

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Lieu _____ No postal _____

**HOBBY-CENTRE
SION** AV. GARE 38
027/22 48 63

ALIMENTATION K

Rôti de génisse dans l'épaule	le kg	17.80
Ragoût de génisse 1 ^{er} choix	le kg	12.90
Foie de génisse	le kg	6.90
Poulet frais du Valais	le kg	6.—
Fromage à raclette du Valais 1 ^{er} choix	le kg	13.50
Concombres Héro	le bocal de 800 g	2.35
Goron L'Or des Galeries	la bouteille de 7/10	4.95

KUCHLER-PELLET s.a.

aux galeries du midi sion.

Pour toutes vos annonces : Publicitas 027/21 21 11

MAN IN MOTION JOCKEY



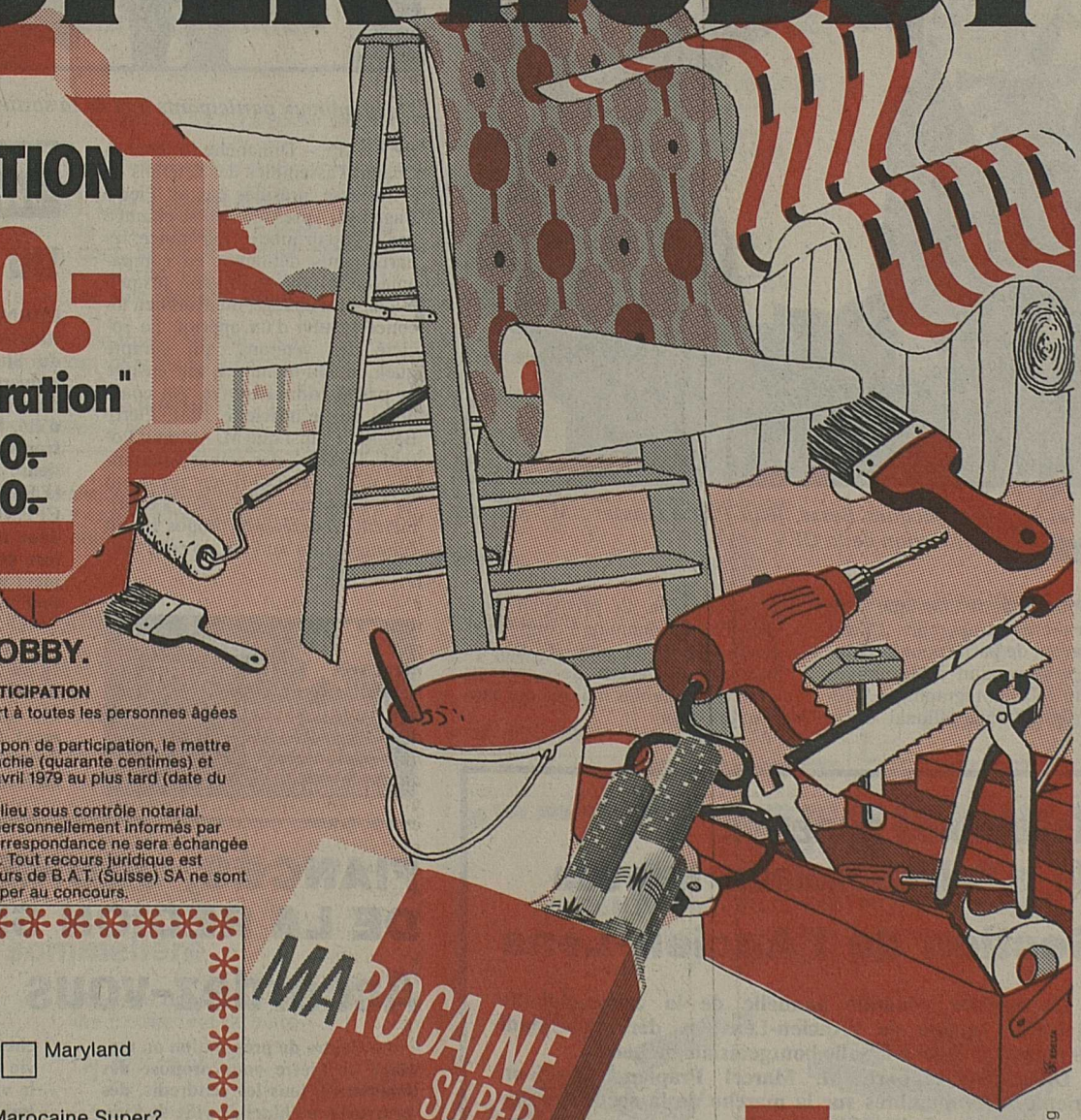
PROMOTION sous-vêtements couleurs pour enfants et messieurs jusqu'au 14 avril



N° 1 en Suisse romande

GRAND CONCOURS MAROCAINE SUPER HOBBY

1^{er} prix:
UN BUDGET DÉCORATION
 valeur **Fr. 5000.-**
 Et 50 autres "budgets décoration"
 10 d'une valeur de Fr. 500.-
 40 d'une valeur de Fr. 300.-



Participez au grand concours MAROCAINE SUPER HOBBY.

Pour les heureux gagnants:
 Vous serez avisé immédiatement par écrit de la valeur en espèces de votre prix. Vous aurez alors la possibilité de passer une commande de travail (ou de marchandise) au décorateur ou au magasin de votre choix, auprès duquel Marocaine Super Hobby vous ouvrira un crédit d'un montant égal au prix que vous aurez gagné.

CONDITIONS DE PARTICIPATION
 Le concours est ouvert à toutes les personnes âgées de 20 ans au moins. Veuillez remplir le coupon de participation, le mettre sous enveloppe affranchie (quarante centimes) et l'envoyer jusqu'au 11 avril 1979 au plus tard (date du timbre postal). Le tirage au sort aura lieu sous contrôle notarial. Les gagnants seront personnellement informés par écrit. Aucune autre correspondance ne sera échangée à propos du concours. Tout recours juridique est exclu. Les collaborateurs de B.A.T. (Suisse) SA ne sont pas autorisés à participer au concours.

COUPON DE PARTICIPATION

Question 1.
 Quelles sont les caractéristiques de Marocaine Super?

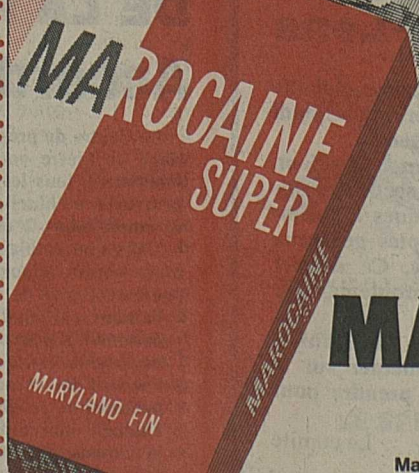
Tabac naturel Double filtre Charcoal Maryland

Question 2.
 Combien de fois trouve-t-on le mot MARYLAND sur un paquet Marocaine Super?

2x 4x 6x

Mettez une croix dans les cases correspondant aux bonnes réponses. Envoyez votre coupon de participation à: Grand Concours Marocaine Super Hobby - Case Postale 227 - 1211 Genève 4 jusqu'au 11 avril 1979 (date du timbre postal).

NOM: _____ PRÉNOM: _____
 RUE: _____ N°: _____
 NPL/LIEU: _____ ÂGE: _____



MAROCAINE SUPER
 Maryland naturel. Double filtre Charcoal.

Condensat: 13 mg Nicotine: 1.0 mg

SAISON AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Sion
 Passage de la Matze 11-13
 1 chambre indépendante aux combles. Fr. 65.- plus charges.
 Pour visiter: 027/23 27 75
 Gérances P. Stoudmann-Sogim S.A.
 Maupas 2, Lausanne, 021/20 56 01

A louer à Sion, quartier ouest
studio meublé
 Date d'entrée: 15 mars ou à convenir.
 Agence immobilière Armand Favre
 Sion
 Tél. 027/22 34 64

Dominant Sion, sur le coteau en plein sud
 Vue imprenable sur la vallée du Rhône
 Sur la commune de Savièse
villa résidentielle neuve cédée à valeur d'hypothèque
 (par reprise)
 Pour raison majeure.
 Prix: Fr. 345 000.-
Pour traiter: Fr. 20 000.-
 Avec 1000 m2 de terrain.
 7 pièces.
 Sous-sol: 2 caves, carnotzet, abri PA, local citerne, salle de jeux, chauffage.
 Rez: hall d'entrée en marbre en duplex, suite pour parents (grande chambre avec hall et salle de bains luxueuse), cuisine et coin à manger (plein sud), vaste salon avec cheminée et coin bibliothèque, plafond mouluré, chambre bureau, WC indépendant, véranda 80 m2.
 1^{er}: 2 chambres avec terrasse 60 m2, salle de bains.
 Construction fin 1978, petits travaux d'aménagement à terminer. Architecture plaisante, avec décrochement en deux ailes et corps central.
 Occasion exceptionnelle, événement, possibilité d'échange en partie avec terrain à bâtir chalet.
 Tél. 027/22 26 08 bureau
 027/22 19 28 privé
 (heures des repas ou le soir)
 36-260



La direction et le personnel de la maison Bernard Darbellay, à Martigny

ont le regret de faire part du décès de

Madame Yvonne BOURGEOIS

maman d'Olivier, leur employé et collègue.

La messe de sépulture est célébrée en l'église de Bovernier, aujourd'hui mardi 27 mars 1979, à 10 heures.



La direction et les collaborateurs d'Agroplant S.A. - Zollkofen

ont le regret de faire part du décès de

Mademoiselle Romaine BOURGUINET

filles de leur employé et collègue Paul Bourguinet.

L'ensevelissement a lieu en l'église Sainte-Croix à Sierre, aujourd'hui mardi 27 mars 1979, à 10 h. 30.



Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, la famille de

Madame Xavérine SCHROETER

prie toutes les personnes qui, de près ou de loin, l'ont entourée, par leur présence, leurs messages, leurs dons et envois de fleurs, de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

Sion, mars 1979.



Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'amitié reçus lors de sa douloureuse épreuve, la famille de

Monsieur Joseph UDRY

remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leurs messages, leurs offrandes de messes, leur présence aux obsèques, ont pris part à son grand deuil, et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Conthey, mars 1979.



Profondément touchée par les témoignages de sympathie et d'affection, la famille de

Monsieur Léo ZUBER

remercie toutes les personnes qui, par leurs visites, leurs dons de messes, de couronnes et de fleurs, leur présence aux obsèques, se sont associées à son chagrin.

Un merci spécial :

- au curé Zufferey de Chalais, au curé Puippe;
- au chœur mixte;
- à la classe 1929;
- au ski-club « La Brentaz »;
- à la Société de développement de Vercorin;
- à la Société de gymnastique;
- à la Société des marcheurs;
- au syndicat chrétien;
- à l'entreprise Clovis Albasini et Fils.

Sierre, mars 1979.

Diogne, un hameau qui veut être respecté

Le hameau de Diogne, situé à mi-chemin entre Chermignon-Dessus et Chermignon-Dessous, est actuellement en pleine effervescence : va-t-on procéder à des travaux sur la route d'accès aux habitations, la goudronner, enlevant à l'endroit le charme campagnard qui séduit tant les amoureux de la belle nature et du Valais ?

Préservé des grandes expansions immobilières, Diogne a conservé jusqu'au maintenant son caractère ancien, son aspect qui, irrésistiblement, suggère le passé, quand l'humain savait encore prendre son temps, en accord parfait avec son environnement.

Diogne reste encore ces quelques maisons formant un hameau, qu'il faut connaître pour découvrir, qu'il faut souhaiter gagner pour traverser.

« Ils vont mettre du goudron sur la route d'accès et sur les chemins qui serpentent dans le village », constate avec appréhension une habitante du lieu.

Mais que se passe-t-il à Diogne ? Il y a quelque deux ans, les personnes possédant une habitation au hameau demandaient l'aménagement du carrefour d'accès, peu praticable. Rattaché à la commune de Montana, le lieu, à flanc de coteau, tenait malgré tout à son cachet. Quelle ne fut donc pas la surprise de la majorité des habitants de constater la volonté des autorités de goudronner l'endroit !

A Diogne vivent en permanence cinq familles, représentant environ vingt personnes. Mais, au total, une quarantaine de personnes sont concernées, puisque nombreux sont ceux qui ne passent là qu'une partie de l'année, en résidence secondaire.

Rapidement, une pétition circula, des signatures furent collectées. Si quelques-uns s'avouent en rien gênés par cette opération de goudronnage, nombreux s'avèrent

ceux qui entendent bien préserver la qualité de vie qu'ils ont su conquérir.

« Nous réclamons une mise à l'enquête, ce qui nous permettrait de nous exprimer. Il faut préserver à Diogne son charme... »

Les différents services compé-

tents sont maintenant alertés. A une époque, où l'on fait grand cas de l'écologie, où les idées de toutes sortes s'accordent à donner de l'importance au maintien des traditions et de la beauté de la nature, on ne peut qu'espérer que Diogne gardera son âme...



Diogne, un hameau qui veut conserver son âme campagnarde valaisanne.

TRIBUNE LIBRE

Les articles placés sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Héliport de Gamsen: lettre au conseil communal de Brigue

Monsieur le président du conseil communal de Brigue-Glis.

C'est avec consternation que j'ai appris par la radio et la presse votre refus de construire un héliport. J'ai presque honte d'être Valaisan, quand un conseil communal prend une si grave décision.

J'espère pour vous et vos conci-

toyens que vous n'avez, jamais de votre vie et de celle des futures générations de Brigue-Glis, besoin d'un hélicoptère pour raison d'accident ou de maladie grave.

Veillez agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Fernand Gollut,
Massongex

Sincérité protestante

Au commencement - quand l'œcuménisme bourgeonnait sous l'impulsion du concile Vatican II - on disait : « Il faut que le catholique devienne plus catholique et que le protestant devienne plus protestant. » Est-ce pour cette raison que le journal *La Vie protestante*, du 25 mars 1979, incite ses abonnés à ne pas se laisser prendre par la religion catholique romaine (voir les trois articles : 1, « Ce que révèle du pape sa première encyclique » ; 2, « Unité des chrétiens : pas la fête dans le sac ! » ; 3, « Marie, Marie ! »). Personne ne peut prendre en mauvaise part que l'hebdomadaire protestant se distance du pape Jean Paul II qui, avec sa devise mariale, avance dans le sillon lumineux tracé par Pie XII.

Mais les catholiques, de leur côté, devraient être aussi sincères en face des déviations vers le protestantisme. L'Esprit-Saint dit dans l'Écriture : « Avec l'homme sincère, je me montre sincère. » L'homme sincère ne triche pas avec les droits du Père céleste ; Jésus-Christ n'oublie pas même le plus petit trait de la loi. Eh bien, la lettre la plus sincère que j'ai lue à propos de la félicitation du pape Paul VI pour son encyclique *Humanae Vitae*, ce fut celle d'une jeune femme protestante de Hambourg.

Ceux qui se ressemblent s'assemblent. N'est-ce pas par une telle marche vers la communion des saints que se réalise le véritable œcuménisme ?

Hans Eggspühler

Deuxième tour des « cantonales » en France L'opposition sur pied de guerre

Le deuxième tour des élections cantonales françaises a confirmé la forte poussée à gauche de l'opinion qui, pour 54 % des suffrages exprimés, s'est prononcée en faveur des candidats socialistes et communistes. Le parti communiste maintient d'abord ses positions puisqu'il obtient 35 sièges sans pour autant gagner de présidence de Conseil général, si ce n'est celui de la Corrèze, fief de Jacques Chirac, qui arithmétiquement perd la présidence de deux sièges. Mais c'est surtout le PS qui apparaît comme le grand vainqueur de ces élections locales puisqu'il gagne 154 sièges et 8 présidences de Conseil général, la majorité n'en gagnant qu'une seule. Du côté des partis de la majorité, les quatre ministres encore en lice l'emportent, en particulier M. Hoffel, secrétaire d'Etat à Strasbourg, contre M. Bord, ancien ministre, RPR. Le centrisme semble ainsi progressivement reprendre sa prépondérance en Alsace, région toujours fidèle à la majorité, mais surtout aux démocrates-chrétiens. L'épouse de Jacques Chirac est élue en Corrèze, de même que le fils du président de la République, alors que son genre est battu.

Sur un plan plus général, ces élections marquent un net progrès de la bipolarité dans la vie politique française et une régression des modérés sans étiquette. Est-ce à dire que la France évolue vers un reclassement des grands courants politiques, le PC et le RPR étant rejetés sur les franges de l'échiquier, alors que l'UDF et le PS en constitueraient l'axe central ? Cette évolu-

tion tant souhaitée par le chef de l'Etat n'est pas vérifiée, et il s'en faut, par ces élections cantonales, car si certains duels ont bien été fratricides au sein de la majorité, le report des voix a joué sans faille du côté de l'opposition. Et, d'autant mieux, faudrait-il ajouter, que les partis de gauche n'étaient pas liés par un programme commun...

Cette forte poussée de gauche n'affecte pas seulement les régions en crise - le PC est dans ce cas le plus souvent bénéficiaire de la situation - mais aussi des départements assez largement épargnés par la récession, qu'il s'agisse, en Bourgogne, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire ou de l'Eure et de la Seine-et-Marne dans la grande couronne de Paris.

Dans l'immédiat, l'opposition va tirer des leçons d'un bilan en forme de victoire. Du côté socialiste, François Mitterrand va voir sa position renforcée au sein du parti et sa motion l'emportera vraisemblablement sans difficulté au congrès de Metz, le 6 avril prochain. L'heure de Michel Rocard et du renouvellement ne semble donc pas devoir sonner prochainement. Mais surtout, le résultat de ces élections cantonales va constituer un remarquable stimulant pour l'électorat socialiste à deux mois du scrutin européen du 10 juin. Contrairement au souhait du président de la République, la consultation sera politisée à l'extrême et sera interprétée en terme de politique intérieure, donc de plébiscite ou de censure de la gestion gouvernementale. Enfin

Saxon

Décès de M^{me} Renée Bruchez

Aujourd'hui, mardi, sera ensevelie, à Saxon, à l'âge de 66 ans, M^{me} Renée Bruchez, née Follin. C'est une mère de famille exemplaire qui vient d'être enlevée à la plus tendre affection de tous les siens, après une courte maladie. Elle fut une épouse, une maman et grand-maman aux qualités exceptionnelles de dévouement, de travail et d'amour pour les siens. Dès le début de son mariage, elle ne cessa de participer pleinement, au côté de son mari, à toutes les tâches de leur exploitation agricole. Son rayonnement dans son foyer, sur ses enfants et petits-enfants, dans sa famille et sur tous ceux qui ont eu le privilège de la connaître, restera impérissable. C'est le cœur serré que nous adressons à Renée Bruchez un dernier hommage mérité et présentons à son époux, Charly Bruchez, de Félix, à ses enfants et petits-enfants, notre profonde sympathie dans ces moments de douloureuse séparation. Des amis

Collision sur la route de Vex

Hier, vers 15 heures, M. René Pauchard, né en 1945, domicilié à Genève, circulait en voiture, de Vex en direction de Sion. Dans une légère courbe à droite, son véhicule partit sur la gauche pour une raison indéterminée et entra en collision avec une voiture venant en sens inverse, conduite par Dyonise Genolet, née en 1929, domiciliée à Héremence. Suite au choc, les deux conducteurs furent légèrement blessés.

● SAO PAULO (ATS/AFP). - Un Piper Navajo, qui s'apprêtait à atterrir à l'aéroport de ongonghas (Sao Paulo, Brésil) s'est écrasé contre un immeuble de 17 étages samedi soir, a indiqué dimanche la police de Sao Paulo. Les trois passagers de l'avion ont péri dans l'accident, mais aucun des occupants de l'immeuble n'a été blessé.

● LA HAYE (ATS/AFP). - La dépouille mortelle de Sir Richard Sykes, l'ambassadeur de Grande-Bretagne aux Pays-Bas assassiné jeudi, a été incinérée hier à La Haye.

● STOCKHOLM (ATS/AFP). - Le dissident soviétique Anatoly Chtcharanski, qui se trouve en camp de travail en URSS, a demandé à un co-détenu de remercier « Amnesty International » pour ce que cette organisation avait fait pour lui, a affirmé dimanche à Stockholm un Suédois d'origine lettonne, qui vient d'être libéré d'un camp soviétique.

● OTTAWA (ATS/AFP). - Le satellite soviétique « Cosmos 315 », qui s'est désintégré dans l'atmosphère samedi soir au-dessus des territoires du nord-ouest canadien, ne contenait pas de réacteur nucléaire, a affirmé hier à Ottawa un porte-parole du Ministère canadien de la défense.

Dès aujourd'hui

La Gaminerie SION

TOUT POUR L'ENFANT

transfère ses locaux de la place du Midi 50 à la

RUE DES REMPARTS 8

(anc. Henri Lugon S.A.)

Une plus grande surface de vente pour mieux vous servir!



Toute la mode jusqu'à 4 ans

- Meubles d'enfants
- Poussettes
- Puériculture
- Jouets
- Chaussures

Un petit cadeau attend tous les enfants sages accompagnés de leur maman.

...gagnez jusqu'à 40% de temps chaque jour pour faire votre lit - et goûtez de plus à un confort accru dans votre sommeil



grâce à **billerbeck**[®]
«Dormir à la scandinave»
Duvets et matelas

laine de tonte de moutons vivants

...pour un sommeil sain, douillement chaud et réparateur...

en fibres de marques, de haute qualité

...mention "très bien" au test de produits, lavable et facile d'entretien...

en duvet avec 25% de daunamed

...efficace contre les troubles du sommeil. Breveté et recommandé médicalement...

Rheumalind Traumalind Kuschellind

Les duvets billerbeck sont disponibles dans toutes les "dimensions scandinaves" et possèdent un pouvoir calorifique spécifique, adapté aux besoins de chacun

Conseil en bien dormir

Démonstration-vente à Coop City

du 27 au 31 mars

Pour dormir... moelleusement...

— si l'ange a son nuage...
vous avez Billerbeck!

Une conseillère vous aide à découvrir «L'ART DU BIEN-DORMIR» avec Billerbeck

Une promotion CITY extraordinairement avantageuse !

Couvre-pieds piqué plat BILLERBECK «Sunny bed» rempli avec la meilleure fibre synthétique, gonflante et lavable à 30°
Dessus: imprimé fantaisie
Dessous: tricot uni antiglissant

UN PRIX CITY

Gr. 120/150 cm

Gr. 200/200 cm Fr. 99.-

49.-

Pour un sommeil de rêve, songez à Billerbeck!

coop city PLACE DU MIDI SION
Grands Magasins d'Actualité

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

chalet

accès toute l'année
Prix raisonnable
Région VD ou Valais
Faire offre sous ch. PE 43348 à Publicitas 1002 Lausanne

studio meublé

pour 1 ou 2 personnes, cuisine séparée, salle de bains
Libre tout de suite
Tél. 027/23 46 05
36-23239

local

(magasins ou bureaux) environ 80 m² à proximité du centre ville
Tél. 026/2 36 21 ou 2 20 72
*36-400325

A vendre à Grimisuat
1109 m² de terrain
Belle situation avec 183 m² de bois
Faire offre sous ch. 89-386 aux Annonces Suisses SA, Sion

Nous cherchons
petit café ou tea-room
à Martigny ou environs.
Faire offre sous chiffre 3211 à Orell Füssli Publicité S.A. 1870 Monthey

A vendre
champ de Golden
20 000 m², à Vétroz, zone agricole.
Fr. 15.- le m².
Ecrire sous chiffre P 36-22976 à Publicitas, 1951 Sion.

A vendre à Monthey
villa de 5 pièces
Libre tout de suite
Facilités de paiement
Tél. 025/71 18 61
36-100203

On cherche à acheter région Blache accès facile
terrain à construire
600 à 1000 m² pour chalet
Faire offre sous *chiffre P 36-300716 à Publicitas, 1951 Sion

A louer à Martigny quartier de la Gare
appartement de 3 chambres
confort.
Libre début juillet ou à convenir
Tél. 026/2 12 29
*36-400326

A louer à Sion, centre ville
chambre meublée
(2 mn de la Gare et place du Midi), indépendante pour 1 personne, 4^e étage, très calme. Idéale pour personne d'un certain âge, aimant la tranquillité. Personne bruyante ou pas sérieuse s'abstenir
Fr. 200.- par mois charges comprises
Tél. 027/23 30 88
*36-300715

Cervia -Mil. Marittima
Location de villas et appartements de vacances, plage privée, prix modérés
Rens. 021/25 70 60

21 21 11

Pour vos vacances!!!
Hôtel Nord-Est Rimini - Rivazzurra
(Italie Adriat.), hôtel 2^e cat. vis-à-vis de la mer (sans rue intermédiaire), position centrale, calme et ombragée. Toute les chambres avec tout confort et balcon avec vue sur la mer. Pension complète
tout compris: Fr. 19.50 hors saison
Tél. 0039-541-33410

Jé vends à Montana centre station
appartement 2 pièces
plein sud
Possibilité de logement pour 4 pers.
Tél. 027/22 13 19
heures des repas
36-3453

A quelques minutes du Centre de Sion venez habiter dans un cadre de verdure et de tranquillité.
Louez un **appartement 3 1/2 pièces** qui est libre tout de suite. Tout confort. Places de parc. 6 chaînes TV.
Vous pouvez obtenir tous renseignements au 027/22 85 77, à Sion
36-2232

A louer à Martigny
studio moderne
meublé ou non meublé
Tél. 026/2 31 13
36-2649

Parapsychologie
Je cherche voyante sérieuse. Récompense.
Ecrire sous chiffre PV 301617 à Publicitas, 1002 Lausanne.

NOUVELLISTE
votre journal

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nouvelliste
et Feuille d'Avis du Valais

Le journal de tous pour tous

Amis du «NF», transmettez ce bulletin à une connaissance. Si elle s'abonne, qu'elle nous signale votre geste pour qu'en fin d'année nous puissions vous témoigner notre reconnaissance de façon tangible.

Le premier quotidien du Valais vous offre

- les plus belles images en couleurs du Valais
- tous les sports, tous les sportifs de chez nous
- la réflexion non la sensation
- le courage d'une expression indépendante

Le soussigné souscrit un abonnement au NF dès ce jour, au prix de

80.-

jusqu'au 31 décembre 1979

(y compris un mois gratuit pour tout nouvel abonné)

Nom: _____

Prénom: _____ Fils (fille) de _____

Profession: _____

Adresse exacte: _____

Lieu: _____

Date: _____ Signature: _____

Coupon à détacher et à retourner à l'administration du Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, 13, rue de l'Industrie, 1951 Sion.
L'abonnement se renouvelle tacitement sauf révocation écrite un mois avant l'échéance.



A gauche: Robe à manches courtes, fin motif Jacquard. Petit col revers, deux poches de poitrine, ceinture mode. Jupe doublée. En viscose. Coloris jaune ou foin. **130.-** Tailles 36-42.

A droite: Robe en jersey, charmant dessin, avec petit col rond, manches amples et longue ceinture à nouer. Jupe doublée. En polyester. Coloris écru. **130.-** Tailles 34-42.

Sac de notre assortiment.

Chez C&A
la mode de demain.

C&A Sion, Centre Métropole, Tél. 027 / 22 93 33

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

A vendre appartements pour été 79

LA TOUR-DE-PEILZ

Route de Saint-Maurice 201 - Résidence BELLERIVE B

5 p. Fr. 255 000.-	Vendu	4 p. Fr. 220 000.-	Vendu
5 p. Fr. 220 000.-	Vendu	Vendu	Vendu
Vendu	4 p. Fr. 180 000.-	Vendu	Vendu
Vendu	Vendu	1 1/2 p. Fr. 95 000.- avec jardin privé	6 p. Fr. 305 000.- avec jardin privé

Inclus dans le prix: cheminée de salon, cuisine entièrement équipée, cave privée, grand galetas privé, parquet vitrifié, moquettes, balcons, exposition plein sud, etc., vue panoramique sur le lac et les montagnes. Vente en direct = prix imbattables = mise de fonds minimale. Documentation et visites sur place au 021 / 51 40 37 heures de bureau V. Granoli & Fils, Moulins 33, 1800 Vevey

Couple du métier, expérience cherche à louer

café-restaurant
moyenne importance

Ecrire sous chiffre P 36-400330 à Publicitas, 1951 Sion

A louer aux **Evouettes**, tout de suite ou date à convenir

maison ancienne

indépendante, entièrement rénovée. Cuisine agencée, chauffage central, 3 chambres, 2 WC, douche, cave, grenier, jardin, place de parc privée. Convient aussi comme résidence secondaire. Prix à convenir
Tél. 025/63 13 49 dès 20 h.
36-23261

Groupe de jeunes désirant organiser camp de ski, du 26 décembre au 4 janvier environ, cherche

chalet

à proximité des pistes pour 25 à 30 personnes.

Ecrire à Jean-Marc Rouge
En Chercottay, 1606 Forel-Lavaux
36-23260

Appartement
2 pièces meublé

A louer à **Martigny**

Marcel Moret
Tél. 026/2 32 23

36-4646

A vendre

une place de parc

avec location assurée dans parking souterrain «Soleil-Levant» 23, rue de la Fusion, **Martigny**

Marcel Moret
Tél. 026/2 32 23

36-4646

A louer à Sion
à l'avenue Maurice-Troillet

appartement 3 1/2 pièces

Fr. 312.- plus charges.
Libre dès le 1er mai 1979

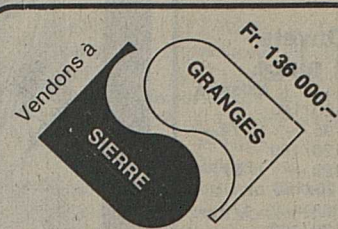
appartement 4 1/2 pièces

Fr. 352.50 plus charges
Libre tout de suite

Tout confort, verdure, place de jeu, place de parc, TV 6 chaînes, etc.

Renseignements: Régie J. Pellet, rue de la Dent-Blanche 20, Sion.
Tél. 027/22 16 94

36-263



1 magnifique appartement
de 4 1/2 pièces, dans immeuble de 3 appartements, à construire Intérieur au choix, documentation

ATELIER D'ARCHITECTURE
B.A. BRANCA - 1950 SION
Tél. 027/22 82 40 - 23 17 39

A louer à **Sion**
avenue de Tourbillon

appartement 3 pièces
appartement 2 pièces

Date d'entrée le 1er avril ou à convenir.

Agence immobilière Armand Favre
Sion
Tél. 027/22 34 64

36-207

A vendre

villa de 5 pièces

+ garage, en voie de réalisation, ravissante situation au haut du village de Muraz-Collombey / VS Vente directe du constructeur, prix Fr. 390 000.- entièrement terminée. Possibilité de réduction pour travaux effectués par l'acheteur

Renseignements ou visites, écrire sous ch. EV 39-10, Journal Est vaudois, 1820 Montreux ou tél. 021/61 59 77

Jeune homme cherche travail, du 1er avril au 1er septembre, région de Sierre-Sion dans

hôtel-pension
ou tout autre commerce.

Offre par écrit à A. Curti
1817 Fontanivent (VD)

A vendre à **Sierre**
Route de Sion 48,
au 2^e étage

appartement
5 1/2 pièces

Cuisine, bains, W.-C., douche, cave, garage
Fr. 220 000.-

Pour tous renseignements s'adresser à
Agence Marcel Zufferey, Sierre
Tél. 027/55 69 61

36-242

Ensuite, Lalà s'était occupée de moi jusqu'à ces derniers temps. Elle avait même l'air de bien m'aimer, mais ensuite elle en eut assez ou bien c'est qu'elle était trop occupée par son amoureux, un gommeux comme celui de la chanson : en pantalon long et veste courte. Le dimanche, quand on allait faire du « footing » du côté de la gare (son amoureux disait comme ça), il m'achetait des bonbons que j'aimais beaucoup. C'était pour que je ne dise rien à la maison. Je ne pouvais même pas interroger l'oncle Edmundo, sinon on aurait tout découvert...

Mes deux autres petits frères étaient morts tout bébés et j'avais seulement entendu parler d'eux. On disait que c'étaient deux petits Indiens Pinagés. Bien bruns avec des cheveux noirs et raides. C'est pourquoi on avait appelé la fille Aracy et le garçon Jurandyr.

Enfin venait mon petit frère Luís. C'était surtout Glória qui s'occupait de lui et ensuite moi. Personne, d'ailleurs, n'avait besoin de s'occuper de lui car c'était le petit garçon le plus joli, le plus gentil et le plus sage qu'on ait jamais vu.

C'est pourquoi, lorsqu'il m'adressa la parole de sa petite voix qui prononçait tout sans faute, moi qui m'appêtais à gagner le monde de la rue, je changeai d'idée.

— Zézé, tu veux m'emmener au Jardin zoologique? Aujourd'hui, il ne risque pas de pleuvoir, n'est-ce pas?

Qu'il était mignon, il disait tout sans se tromper. Ce petit-là serait quelqu'un, il irait loin.

(A suivre)

Mon bel oranger



Droits de presse:
Cosmopress, Genève

José Mauro de Vasconcelos

En
exclusivité
le trousseau



Prix
discount

**Chemises
hommes**
unies, 100% co-
ton pour le tra-
vail extra lon-
gues, non cin-
trées 28.-

**Duvets
1 place**
baissé à

120/160	95.-	74.-
120/160	120.-	87.-
120/160	263.-	179.-
120/160	293.-	220.-

**Duvets
1 1/2 place**

135/170	88.-
135/170	135.-
135.-	97.-
135/170	315.-
315.-	230.-

**Duvets
2 places**

160/170	171.-	135.-
160/170	364.-	283.-
160/170	450.-	380.-

**Duvets
nordiques**

160/200	442.-	333.-
160/200	478.-	390.-
160/200	580.-	480.-

Oreillers

60/60	18.50	15.50
60/60	21.-	17.50
60/60	29.50	21.-
60/60	39.80	

**Nous som-
mes à votre
disposition
pour toutes
transforma-
tions et épu-
rations de
duvets**

**Profitez de nos
tissus lainage et
térylène,
largeur 140 cm
le mètre 5.-**
Confection sur
mesure de four-
res de duvets et
oreillers, draps
de lits, nappages
serviettes

Tissus rideau
décoration
Jacquard,
qualité Acry-
lan,
larg. 120 cm
15.50
baissé 9.-

Nous avons le
plaisir de vous
présenter la nou-
velle collection
de printemps,
elle est formida-
ble le plus grand
choix du canton

Tous les modèles
de patrons Burda
et Simplicity en
magasin

Envoi partout

A L'Economie
Edy Röhner
SION
Place du Midi
027/22 17 39
027/22 17 40

Invitation au DÉFILÉ DE MODE

**COLLECTION
printemps-été
1979**

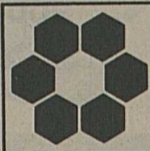
MONTHÉY

**Mercredi 28 mars
Rayon confection dames**

SIERRE

**Jeudi 29 mars
Au restaurant Manora**

Deux présentations par jour
14 h. 30 et 16 h. 30



PLACETTE

MAGRO MENAGER pour ne pas vous tromper

ASPIRATEURS
Volta 329.-, 349.-, 398.- dès **198.-**

FRIGO 145 litres**
dessus table, dégivrage
presse-bouton **279.-**

CONGELATEURS
armoires, de 55 à 500 litres dès **328.-**

CUISINIÈRE ELECTR.
luxe, 4 pl. four auto-nettoyant, grill,
broche, tiroir **698.-**

MACHINE A LAVER
Hoover 230, 4,5 kg de linge,
cuve inox **978.-**

LAVE-VAISSELLE
Karting, cuve inox,
12 couverts **938.-**

et, dans chaque catégorie, une multitude de modèles!
SERVICE, LIVRAISON ET APRES VENTE GARANTIS

MAGRO MENAGER

UVRIER-SION 027/31 28 53 et ROCHE 021/60 32 21

...c'est meilleur marché!

PUBLICITAS art et technique
de l'annonce
bien pensée

ANNONCES DIVERSES

A vendre
**caisse
enregistreuse
Anker**

avec tiroirs caisse
Très peu utilisée
Cédée à moitié prix

Tél. 027/43 11 65
36-23259

Mariage
Homme dans la soixantaine, en parfaite santé, cherche

**dame ou
demoiselle**

pour fonder foyer
harmonieux, aimant
la nature et si possi-
ble s'intéressant à la
viticulture.
Réponse et discrétion
assurées
Ecrire sous
chiffre P 36-23226 à
Publicitas, 1951 Sion

A vendre

**Golf
GLS**

année 78, expertisée

Fr. 9000.-

Tél. 027/38 18 42
*36-300713

A vendre

Peugeot 504
boîte automatique,
G.L., modèle 76,
expertisée,
55 000 km, état de
neuf, très soignée

Peugeot 104

mod. 77, 47 000 km,
très soignée, en ex-
cellent état

Tél. 027/86 11 48
dès 20 heures
36-4692

A vendre cause
non emploi

**Triumph
2000 MK2**

mod. 72, expertisée,
radio + accessoires
Fr. 3500.-

Tél. 027/22 41 66
36-23244

A vendre
Ascona 1900 SR
50 000 km, 1975
Toyota 1600 Corolla
Liftback, automati-
que, 19 900 km, 1977
Toyota Carina 1600
ST, 21 500 km, 1978
Citroën Ami 8 break
3200 km, 1978
Fiat 131 Mirafiori
78 000 km, 1975
VW 1300, 1967
Ford Granada 2,3 l
LV 6, 30 000 km,
1978

Tél. 021/62 60 58
36-23263

A vendre

**Toyota Celica
ST 1600**

couleur blanche,
parfait état,
expertisée, mod. 73

Tél. 027/55 61 31 ou
55 61 96
36-23240

A vendre

BMW 520

modèle 1976

Prix à discuter

Tél. 027/23 33 22
heures de bureau
23 14 09 hres bureau
*36-300720

**Achat
immédiat
« cash »**

voitures toutes mar-
ques et exclusivités
dès 1970
Tél. 021/53 33 53
de 11 à 21 heures
AUTO-KLÖTI
Chexbres-Puidoux

027
21 21 11

A vendre
**120
Golden**

de 2 ans
sur type 9

Tél. 026/5 31 59
36-23229

A vendre

**Austin 1000
Clubman**

mod. 70, expertisée

Tél. 027/55 61 31 ou
55 61 96
36-23240

A vendre de particu-
lier, pour cause dou-
ble emploi

**magnifique
Mercedes
280 SE**

mod. 71, 85 000 km,
expertisée mars 79,
Fr. 9500.- plus une

**VW 1200
Coccinelle**

expertisée

Tél. 027/22 76 83
36-23212

Occasion unique

**tracteur
Massey-
Ferguson 158**

55 ch, étroit, avec
roues hélicoïdales,
mod. 76, état de neuf
Prix exceptionnel
Facilités de paiement

Tél. 026/5 33 33
le soir ou aux heures
des repas
36-1011

Superbe occasion
A vendre

Ascona 1200

4 portes, année 77,
expertisée

Tél. 027/36 12 03
*36-300717

IDEES-ECLAIR DE FREY

**Jeans-éclair
pour garçons!**
Blue jeans avec bandes réfléchissantes
aux poches revolver. A la fois protection
et décoration! En pur coton
très résistant.

29.-
(taille 116 cm) 35.- (taille 128-152 cm) 39.- (taille 164-170 cm) 45.- (taille 128-152 cm) 49.- (taille 164-170 cm) (taille 116 cm)

Freya Junior

Hit 9

Hit 10

**Pour les accom-
pagner: le lumber racé!**
En pur coton - un coupe-vent léger et
confortable. Avec capuchon pour les sou-
daines averses, deux poches laté-
rales et une très pratique poche
intérieure.

39.-
(taille 116 cm)

Vêtements Frey, Sion, Place du Midi 24, ☎ 22 54 92/22 83 22

